



Assemblée générale

Soixante-seizième session

Première Commission

5^e séance plénière

Judi 7 octobre 2021, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Hilale (Maroc)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 92 à 107 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Avant de donner la parole aux délégations, je rappelle que l'inscription sur la liste des orateurs et oratrices pour les débats thématiques est ouverte. Je rappelle en outre aux délégations que je compte sur leur coopération et leur compréhension pour respecter le temps de parole qui leur est imparti et pour parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail. Le texte des interventions plus longues peut être publié sur le portail eStatements.

J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant de la France.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais faire une déclaration conjointe au nom de la Chine et de la Fédération de Russie.

Depuis son entrée en vigueur en 1975, la Convention sur les armes biologiques (CIAB) a joué un rôle important dans l'élimination de la menace des armes biologiques, la prévention de leur prolifération et la

promotion de l'utilisation de la technologie biologique à des fins pacifiques. La neuvième Conférence d'examen des États parties à la Convention se tiendra l'année prochaine. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour renforcer l'autorité et l'efficacité de la Convention et promouvoir la réalisation de l'élimination complète des armes biologiques dans les meilleurs délais.

À cette fin, les Ministres des affaires étrangères de la République populaire de Chine et de la Fédération de Russie ont publié aujourd'hui une déclaration commune sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques. Je voudrais donner lecture de cette déclaration dans son intégralité :

« La Fédération de Russie et la Chine réaffirment qu'elles sont convaincues que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CIAB) est un pilier essentiel de la paix et de la sécurité internationales et qu'elles sont déterminées à en préserver l'autorité et l'efficacité. L'objectif de la Convention, à savoir éliminer totalement la possibilité que des agents biologiques soient utilisés comme armes, demeure aujourd'hui aussi pertinent qu'il l'était en 1975.

La Fédération de Russie et la Chine réaffirment que la Convention doit être pleinement respectée et renforcée, notamment par son

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



institutionnalisation et par l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant prévoyant un mécanisme de vérification efficace, ainsi que par des consultations et une coopération régulières pour régler toute question liée à son application.

La Fédération de Russie et la Chine soulignent que les fonctions de la Convention, y compris en ce qui concerne le Conseil de sécurité, ne doivent pas être exercées par d'autres mécanismes. Elles appellent les États parties à la Convention à élaborer des modalités de fonctionnement, des directives techniques et des procédures pertinentes pour un mécanisme relevant de la Convention qui permettrait d'enquêter sur l'emploi présumé d'armes biologiques.

La Fédération de Russie et la Chine notent avec inquiétude qu'au cours des deux dernières décennies, les États parties à la Convention, en dépit de la volonté de l'écrasante majorité d'entre eux, n'ont pas été en mesure de relancer les négociations multilatérales sur l'élaboration d'un protocole à la Convention, qui avaient été suspendues en 2001 quand les États-Unis se sont retirés unilatéralement de ce processus alors que le consensus était presque atteint. Pour cette raison et du fait de progrès rapides de la science et de la technologie à double usage, le risque d'utilisation d'agents biologiques en tant qu'armes s'est accru.

Dans ce contexte, la Fédération de Russie et la Chine soulignent que les activités de biologiques militaires menées par les États-Unis et leurs alliés en dehors de leurs frontières – on rapporte l'existence à l'extérieur du territoire national de plus de 200 laboratoires biologiques américains dont les activités sont caractérisées par un manque de transparence – suscitent de graves inquiétudes et soulèvent des questions au sein de la communauté internationale en ce qui concerne le respect des dispositions de la Convention. La Fédération de Russie et la Chine sont d'avis que ces activités présentent de graves risques pour leur sécurité nationale et portent atteinte à la sécurité des régions concernées.

Les deux parties notent en outre que les activités biologiques militaires menées par les États-Unis et leurs alliés sur leur territoire national suscitent aussi de graves préoccupations en ce qui concerne le respect des dispositions de la Convention. Étant donné que les États-Unis et leurs alliés n'ont fourni aucune information

utile susceptible d'apaiser les inquiétudes de la communauté internationale au sujet de ces activités, la Fédération de Russie et la Chine les exhortent à respecter les dispositions de la Convention en donnant des éclaircissements sur les activités biologiques militaires qu'ils mènent à l'intérieur et à l'extérieur de leurs territoires de manière ouverte, transparente et responsable et en appuyant la reprise des négociations sur l'élaboration d'un protocole juridiquement contraignant prévoyant un mécanisme de vérification efficace.

Dans ce contexte, la Fédération de Russie et la Chine soulignent qu'il importe de renforcer les mesures de confiance dans le cadre de la Convention, notamment par la communication d'informations sur les activités biologiques militaires extra-territoriales, dans le cadre des déclarations présentées par les États parties à la Convention. Les deux parties estiment que cela permettra de combler les lacunes existantes et de renforcer la confiance entre les États parties.

La Fédération de Russie et la Chine appellent également les États parties à œuvrer de concert pour renforcer la Convention, sur des bases solides et juridiquement contraignantes. Elles expriment leur appui aux initiatives qui seraient prises en ce sens et prônent l'adoption de mesures complémentaires visant à améliorer l'état actuel d'application de la Convention.

Pour ce faire, on pourrait mettre en œuvre la proposition tendant à créer des équipes biomédicales mobiles, lesquelles seraient chargées de fournir une assistance en cas d'utilisation d'armes biologiques, de mener des enquêtes et de contribuer à la lutte contre les épidémies de diverses origines. Cette proposition représente une nouvelle démarche visant à améliorer l'application de la Convention au niveau international, en associant de manière cohérente les principes de sécurité collective et de coopération à des fins pacifiques.

La Fédération de Russie et la Chine soulignent la nécessité pour les États parties d'accorder une plus grande attention aux progrès rapides de la science et de la technologie dans les domaines relevant de la Convention, de sensibiliser aux risques liés aux travaux de recherche sur les matières à double usage et de promouvoir la pleine utilisation des avancées les plus récentes en matière de biotechnologies à des fins pacifiques.

Dans ce contexte, la Fédération de Russie et la Chine appuient la création, dans le cadre de la Convention, d'un comité consultatif scientifique qui serait chargé d'analyser les progrès réalisés dans les domaines scientifiques et techniques pertinents, et de formuler des recommandations y relatives à l'intention des États parties.

Durant la neuvième Conférence d'examen, la Fédération de Russie et la Chine examineront toute proposition susceptible de renforcer la Convention et de consolider son application de manière non discriminatoire. Elles engagent tous les États parties à adopter une démarche constructive pour faire en sorte que les décisions prises lors de la Conférence d'examen contribuent au renforcement du régime de la Convention ».

Il s'agit là du texte intégral de la déclaration conjointe des Ministres des affaires étrangères chinois et russe sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques. La Chine et la Russie demandent qu'il soit distribué comme document de l'Assemblée générale. Les deux pays sont prêts à travailler en collaboration avec la communauté internationale pour promouvoir un véritable multilatéralisme, renforcer l'autorité et l'efficacité de la Convention, préserver le régime multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement et maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Papakostas (Grèce) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter les membres du Bureau et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir assumé la responsabilité de coordonner les délibérations de la Première Commission en ces temps sans précédent, et de vous souhaiter plein succès.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/76/PV.2). Nous souhaitons également formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

L'architecture de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements est sous pression, et des efforts collectifs s'imposent de toute urgence, notamment en raison des obstacles créés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des défis géopolitiques déstabilisants. Le multilatéralisme, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre, a été le fondement des négociations sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. La Première Commission est le cadre approprié dans lequel ces questions essentielles sont évaluées chaque année dans toute leur ampleur et leur portée, dans un effort continu pour consolider l'environnement de sécurité.

La Grèce appuie fermement les institutions et les traités de l'ONU qui constituent l'architecture de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et milite pour la préservation et la transformation de cet édifice au moyen d'un processus robuste et progressif, fondé sur les principes du droit international et du droit international humanitaire.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, nous attendons avec intérêt les délibérations de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui doit se tenir en janvier 2022. L'approche équilibrée des trois piliers relatifs au TNP constitue le fondement des délibérations sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. De notre point de vue, un appui continu au Traité permet de renforcer la confiance dans l'avènement futur d'un monde exempt d'armes nucléaires, avec des mécanismes qui garantissent une vérification sans équivoque de cet objectif.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à qui sont confiées des responsabilités essentielles en matière de vérification, est appelée à jouer un rôle central à un moment critique, non seulement pour le TNP, sur la base des garanties de l'article III, mais aussi pour l'architecture mondiale de non-prolifération dont il constitue le pilier, notamment le Plan d'action global commun, dont nous espérons qu'il bénéficiera d'un nouvel élan. Plus généralement, la Grèce accorde une grande importance à la mise en œuvre rigoureuse des normes de sécurité de l'AIEA et des documents d'orientation sur la sécurité nucléaire. La transparence et le respect des résultats des rapports pertinents ne peuvent que contribuer à renforcer les mesures de confiance régionales et internationales.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, la Grèce demeure attachée à une approche progressive qui sera efficace, vérifiable et irréversible. Un traité interdisant la production de matières fissiles, associé à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, serait la meilleure façon de faire avancer ce processus.

La prochaine Conférence des parties chargées d'examiner la Convention sur les armes biologiques (CIAB), qui aura lieu en 2022, constitue un test décisif pour l'avenir de la coopération internationale et la pertinence des traités internationaux sur le désarmement. Même si la norme contre l'utilisation des armes biologiques demeure forte et a été préservée, le renforcement de la capacité de la CIAB, ainsi que son adaptation

aux évolutions actuelles dans le domaine des sciences de la vie, permettront de renforcer la pertinence de longue date de la Convention et le placeront à nouveau au centre des délibérations mondiales sur les armes de destruction massive.

Malgré les obstacles posés par les restrictions liées à la pandémie et l'instabilité géopolitique croissante, nous devons tout mettre en œuvre pour relever les défis qui continuent d'augmenter dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Les temps difficiles exigent des méthodes de travail innovantes, de la persévérance et de la détermination. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, Monsieur le Président, la Première Commission relèvera le défi de créer un environnement mondial plus sûr.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Je vous souhaite plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/76/PV.2).

L'État du Qatar souligne l'importance d'adhérer à toutes les conventions et à tous les traités sur le désarmement nucléaire et les armes de destruction massive afin d'atteindre l'objectif consistant à débarrasser le monde des menaces qui pèsent sur l'humanité. Nous espérons que tous les États adhéreront à ces instruments en vue de maintenir la paix et la sécurité pour les générations futures et de protéger les écosystèmes contre le risque de propagation de ces armes.

La réduction de la prolifération des armes contribue directement à orienter les ressources vers la lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), la promotion des efforts de secours et le développement durable dans les communautés locales. À cet égard, l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial et de la lutte contre la maladie à coronavirus reste d'une grande importance. L'État du Qatar demande qu'une réponse positive et immédiate soit apportée à cet appel.

Le fait que le Moyen-Orient ne soit pas encore exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive demeure une préoccupation pour tous les États de la région. La délégation de mon pays exprime sa préoccupation quant à l'absence de progrès à cet égard.

Nous sommes également préoccupés par le non-respect des engagements pris lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et des mesures prises dans le cadre de la Conférence d'examen du Traité de 2000 et du Plan d'action de 2010, sans compter l'échec de la Conférence d'examen du Traité de 2015.

À cet égard, l'État du Qatar réaffirme son appui à la tenue de la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, prévue au cours du dernier trimestre de cette année. Nous comptons sur la coopération de tous les États de la région pour que la Conférence atteigne son objectif, dans l'intérêt de leurs populations et de manière à renforcer la paix et la sécurité internationales.

Dans le cadre des efforts déployés par l'État du Qatar et de sa contribution en faveur de la paix et de la sécurité internationales, nous nous efforçons d'adhérer aux conventions et traités internationaux en matière de désarmement et de participer activement aux activités et réunions des organes de désarmement de l'ONU. Ainsi, le 14 décembre 2020, l'État du Qatar a déposé son document d'adhésion à la Convention sur la sûreté nucléaire auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui confirme son attachement aux normes de sûreté et de sécurité nucléaires.

Pour conclure, l'État du Qatar réaffirme son plein engagement à s'acquitter de ses obligations en tant qu'État partie aux instruments internationaux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire, afin de parvenir à la paix et à la sécurité aux niveaux régional et international.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, (voir A/C.1/76/PV.2) et à la déclaration qui sera faite au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de l'appui de l'Irlande. Je vous remercie pour votre conduite des travaux de la Première Commission dans ces circonstances difficiles et vous encourage à saisir toutes les occasions pour associer la société civile à ces travaux, malgré les contraintes actuelles.

De graves menaces pèsent toujours sur la paix et la sécurité internationales, notamment les dommages causés aux civils dans le cadre des conflits urbains, la modernisation et l'expansion des arsenaux nucléaires, la prolifération des technologies balistiques, les cyberactivités malveillantes, les tensions dans l'espace extra-atmosphérique et les remises en question du droit international humanitaire. La seule façon de faire face à ces menaces mondiales est de mener une action collective, dans le cadre de laquelle l'ONU joue un rôle central.

Nous savons qu'aucun État ni aucune organisation internationale ne pourrait remédier de manière adéquate aux conséquences humanitaires catastrophiques de la détonation d'une arme nucléaire, ce qui souligne la nécessité urgente de les éliminer. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. L'Irlande espère que des progrès tangibles seront réalisés lors de la Conférence d'examen du TNP, en particulier en ce qui concerne le pilier du désarmement, dont la lenteur des progrès est inacceptable. L'article VI et les documents finals qui ont été adoptés par consensus constituent un cadre pour l'avènement d'un monde sans armes nucléaires ; leur mise en œuvre n'a que trop tardé.

Plutôt que d'entraver les progrès en matière de désarmement, comme certains le prétendent, les défis actuels liés à la sécurité mondiale renforcent la nécessité d'agir immédiatement. La vision d'un monde plus pacifique et plus sûr a conduit l'Irlande et une grande majorité d'États à adopter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017. Pour de nombreux États, il s'agit de l'expression concrète de l'article VI du TNP. L'Irlande attend avec intérêt la réunion des États parties au Traité, et nous espérons faire avancer ses dispositions historiques.

L'Irlande a eu le plaisir d'organiser récemment une séance d'information du Conseil de sécurité pour marquer le vingt-cinquième anniversaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) (voir S/PV.8865). Nous appelons tous les États visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé et ratifié le TICE à le faire immédiatement.

Pour renforcer le pilier de la non-prolifération, la Conférence d'examen du TNP sera l'occasion de réaffirmer l'importance de l'adhésion universelle aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'universalisation du protocole additionnel.

L'Irlande a le plaisir d'exercer les fonctions de facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Nous appuyons fermement le Plan d'action global commun, et nous exhortons toutes les parties à retourner à Vienne pour conclure les pourparlers. Nous regrettons profondément les mesures que l'Iran continue de prendre pour se soustraire à ses obligations. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'AIEA pour que la communauté internationale ait confiance dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire.

Les activités relatives aux programmes d'armes nucléaires ou de missiles balistiques menées actuellement par la République populaire démocratique de Corée représentent une grave menace. Nous appelons ce pays à mettre immédiatement fin à ses actions déstabilisatrices et à prendre des mesures concrètes pour renoncer à ses programmes nucléaires, de missiles et d'armes de destruction massive de manière complète, vérifiable et irréversible.

Faire face aux effets à large portée de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées est une priorité absolue pour l'Irlande. Nous sommes fiers de diriger le processus de consultation en vue de l'adoption d'une déclaration politique sur cette question, processus que nous avons l'intention de conclure au début de 2022.

L'Irlande appuie sans équivoque les interdictions globales des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Lors de la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, l'Irlande soutiendra l'universalisation de la Convention et de ses protocoles pour faire en sorte qu'elle soit adaptée aux nouveaux défis.

Nous sommes également préoccupés par les dilemmes éthiques, moraux et juridiques considérables liés à la mise au point de systèmes d'armes autonomes.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, l'Irlande fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire respecter l'interdiction des armes chimiques et renforcer cette Convention. L'impunité est inacceptable.

Dans le cadre de tous ces efforts, l'égalité des genres et la prise en compte des conséquences différenciées de l'emploi des armes sur les femmes et les hommes ont été des priorités de longue date pour l'Irlande. Nous

sommes fiers de coprésider le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, et nous constatons avec satisfaction que le nombre de résolutions qui tiennent compte des considérations de genre continue d'augmenter. Nous devons veiller à ce que la Commission soit réellement représentative et adopte une approche inclusive et globale dans ses travaux.

M^{me} Brandt (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau pour leur accession à ces fonctions. La délégation des Pays-Bas est prête à appuyer votre action.

Nous vivons dans un monde de plus en plus multipolaire, caractérisé par l'apparition constante de technologies nouvelles et perturbatrices. Ces évolutions, ainsi que les conséquences considérables de la maladie à coronavirus (COVID-19), constituent un défi pour la sécurité mondiale et l'architecture de non-prolifération et de désarmement. Les Pays-Bas demeurent fermement engagés à continuer de renforcer et d'appliquer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement.

En tant que Vice-Président de la Conférence d'examen du TNP et Président de la grande commission III, sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, nous nous efforcerons d'assurer le succès de la Conférence. L'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, dont nous assumons la responsabilité de coordination pour les deux années à venir, ainsi que des initiatives telles que le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et l'Initiative de Stockholm, peuvent contribuer au succès de la Conférence.

Les Pays-Bas sont profondément préoccupés par les mesures d'escalade prises par l'Iran. Nous demandons à l'Iran de s'abstenir de prendre d'autres mesures, d'annuler celles qui sont incompatibles avec le Plan d'action global commun et de reprendre les négociations.

En outre, il convient d'appuyer activement les efforts diplomatiques visant à résoudre les problèmes de prolifération posés par la République populaire démocratique de Corée. Nous ne pouvons pas accepter une République populaire démocratique de Corée dotée d'armes nucléaires.

La Convention sur les armes chimiques a produit des résultats dont la communauté mondiale peut être

vraiment fière. Néanmoins, nous ne pouvons pas rester les bras croisés et nous reposer sur nos lauriers. Au cours des dernières années, le monde a été témoin de nouveaux cas d'emploi d'armes chimiques, qui constituent une menace urgente pour la paix et la sécurité internationales. Il est donc de la plus haute importance que les États Membres assument leur responsabilité de protéger l'intégrité de la Convention et appuient pleinement l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Les progrès biotechnologiques se poursuivent, et la crise de la maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en lumière les risques des menaces biologiques à l'échelle mondiale. Les Pays-Bas sont déterminées à agir en faveur du renforcement et de l'application de la Convention sur les armes biologiques lors de la Conférence d'examen des États parties à cette Convention qui se tiendra en 2022.

Compte tenu de l'évolution rapide des technologies, on ne saurait trop insister sur l'importance de leur utilisation responsable. Les Pays-Bas appellent à la sauvegarde et au renforcement des cadres internationaux existants. Un cyberspace ouvert, libre, sûr, sécurisé et interopérable est essentiel pour le monde d'aujourd'hui. Nous nous félicitons donc des rapports consensuels du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Le nombre croissant de menaces intentionnelles liées aux nouvelles approches dans le domaine de l'espace est une source de vives préoccupations. Par conséquent, la coopération internationale sur la question de la sécurité spatiale est d'une importance capitale.

Les Pays-Bas réaffirment également le rôle essentiel du multilatéralisme concernant les systèmes d'armes létaux autonomes. Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes devrait adopter des recommandations de fond pour examen à la sixième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui offre une occasion importante d'examiner l'application de la Convention et de prendre des mesures pour la renforcer.

En tant que partisans de longue date de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la lutte contre les mines, et en leur qualité de Président de cette convention cette année, les Pays-Bas appellent tous les États qui n'y sont pas encore parties à y adhérer.

Enfin, nous nous félicitons des résultats de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue le mois dernier. Le Plan d'action et la Déclaration politique de Lausanne fournissent des orientations claires pour nos efforts communs visant à renforcer l'adhésion à la Convention et son application.

En conclusion, les Pays-Bas demeurent un fervent partisan de la coopération multilatérale pour relever efficacement les défis qui nous attendent.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection. Je vous assure du plein appui et de la coopération de ma délégation pour que cette session de la Première Commission soit couronnée de succès.

Au cours des deux dernières années, un certain nombre d'objectifs communs que nous partageons tous, y compris ceux de la Première Commission, ont connu une régression en raison de la maladie à coronavirus (COVID-19). La tendance se poursuit dans de nombreuses régions du monde. Comme le demande à juste titre la Charte des Nations Unies, l'une des mesures correctives dont nous avons besoin de toute urgence, non seulement pour compenser les pertes causées par la COVID-19 mais aussi pour faire du monde un endroit meilleur, consiste à ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération.

Nous ne devons pas fermer les yeux sur l'existence des armes nucléaires, sur leur déploiement et sur les menaces qu'elles impliquent. Les menaces nucléaires constituent le défi de sécurité le plus grave, qui met en péril l'existence même de l'humanité. Par conséquent, l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 22 janvier, constitue un progrès encourageant et une réalisation capitale pour le programme de désarmement nucléaire. Nous sommes convaincus qu'elle contribuera à libérer le monde des armes nucléaires. Le Myanmar a signé le Traité en septembre 2018 et avait prévu de le ratifier cette année. Malheureusement, cette ratification n'est plus possible en raison de la prise de pouvoir éhontée et du coup d'État illégal, perpétrés par une armée brutale. Toutefois, cela ne doit pas mettre en doute nos engagements à promouvoir le désarmement nucléaire. Nous souhaitons

sincèrement que le Traité soit ratifié dès que possible, avec l'aval des représentants dûment élus du peuple du Myanmar.

Le projet de résolution annuel intitulé « Désarmement nucléaire » est présenté par le Myanmar et des pays partageant les mêmes idées depuis 1995, avec l'appui massif de nombreux États Membres. Il demande que des mesures concrètes et pragmatiques soient prises tant par les nantis que par les démunis pour avancer sur la voie du désarmement nucléaire. Dans le droit fil de notre dévouement et de notre engagement à l'égard de cette noble ambition, nous présenterons une nouvelle fois le projet de résolution à la présente session (A/C.1/76/L.39). Nous tenons à exprimer de nouveau nos sincères remerciements aux États Membres qui s'en sont portés coauteurs et qui l'ont appuyé au cours des années précédentes et demandons à toutes les délégations d'apporter également leur appui au projet de résolution de cette année.

En tant que partie qui a ratifié la Convention sur les armes chimiques depuis juillet 2015, au cours des années précédentes, le Gouvernement civil du Myanmar s'est activement employé à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention, malgré une coopération minimale et un manque de transparence de la part de l'armée. Récemment, et sur la base de preuves crédibles, il a été porté à l'attention du Gouvernement civil que le Myanmar n'avait pas déclaré une installation de production chimique déclassée, contrôlée par l'armée, qui avait mis au point un produit chimique figurant dans le tableau 1 par le passé. J'ai le regret de dire que les efforts visant à remédier à cette situation ont été suspendus en raison de la crise politique en cours au Myanmar.

La plupart des souffrances humaines associées aux armes classiques trouvent leur origine dans leur emploi irresponsable par des personnes au pouvoir. Le pouvoir de tuer sans discernement trouve également son origine dans la prolifération des armes classiques par des acteurs qui n'hésitent pas à en abuser pour promouvoir leurs intérêts étroits. C'est exactement ce que vit la population du Myanmar en ce moment. Les militaires sont connus depuis longtemps pour les atrocités qu'ils commettent en toute impunité contre les personnes qu'ils sont censés protéger, au moyen de fusils d'assaut semi-automatiques, de l'artillerie, de frappes aériennes et d'autres types d'armes portables. Je lance un appel sincère aux pays qui vendent à l'armée du Myanmar des armes, des munitions et des technologies connexes pour qu'ils reviennent sur leur décision, car cela permettra de sauver de nombreuses vies innocentes.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons, Monsieur le Président, pour votre élection et nous nous réjouissons de travailler en étroite collaboration avec vous au cours de cette session.

La Norvège est engagée en faveur de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire de nos efforts communs en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et nous exhortons tous les États parties à œuvrer au succès de la dixième Conférence d'examen. En sa qualité de membre de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, la Norvège se félicite du nombre croissant d'États parties au TNP qui se conforment aux recommandations issues des conférences d'examen.

La vérification du désarmement nucléaire permettra de réaliser des progrès en matière de désarmement nucléaire à l'avenir. Nous constatons avec satisfaction qu'un élan a été imprimé aux travaux menés à cet égard et nous attendons avec intérêt la prochaine réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur cette question.

Nous saluons également la décision de la Russie et des États-Unis de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et de reprendre le dialogue sur la stabilité stratégique.

La Norvège plaide en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels constituent la norme mondiale de vérification. Ils permettent à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de contrôler le respect des obligations découlant du TNP et d'en rendre compte.

La Norvège est gravement préoccupée par l'intention déclarée de la République populaire démocratique de Corée de mettre au point des armes de destruction massive et des efforts déployés à cette fin. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à ses programmes nucléaire et balistique de manière complète, vérifiable et irréversible et de reprendre des négociations sérieuses.

En outre, l'absence de coopération de la part de l'Iran porte gravement atteinte à la capacité de l'AIEA de donner des assurances quant à la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Les recherches en cours et le développement de capacités d'enrichissement et autres ont des conséquences irréversibles. Nous exhortons l'Iran à se conformer à nouveau pleinement au

Plan d'action global commun et à coopérer pleinement avec l'AIEA en ce qui concerne toutes les obligations en matière de garanties.

La Norvège est choquée par les nombreux cas d'emploi d'armes chimiques. Toute violation de l'interdiction de ces armes au niveau mondial est inacceptable. Nous regrettons que la Fédération de Russie n'ait pas mené une enquête approfondie et transparente sur la tentative d'assassinat d'Alexei Navalny. Nous demeurons également profondément préoccupés par le fait que la République arabe syrienne n'a toujours pas réglé les questions en suspens par rapport à sa déclaration initiale sur son programme d'armes chimiques. La Norvège réaffirme son plein appui au Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à son directeur général.

Le cyberspace devient de plus en plus un théâtre de conflits. Les cyberopérations malveillantes menées par des acteurs étatiques et non étatiques ont gagné en portée, en ampleur, en gravité et en sophistication. Pourtant, les rapports consensuels du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale témoignent de l'engagement de tous les États Membres de l'ONU à veiller au respect de l'ordre international fondé sur des règles dans le cyberspace.

La Norvège reste déterminée à prévenir une course aux armements dans l'espace et à faire de l'espace un environnement pacifique, stable, sûr et durable, accessible à tous. Par conséquent, nous appuyons la création d'un groupe de travail à composition non limitée sur le comportement responsable des États, comme le propose le Royaume-Uni.

La Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel a connu un immense succès. Toutefois, on constate une augmentation inquiétante des cas d'emploi de mines terrestres improvisées. Le Plan d'action de Lausanne de la Convention sur les armes à sous-munitions constitue un excellent guide pour nos travaux au cours du prochain cycle d'examen.

La Norvège continue d'appuyer les efforts visant à assurer l'application effective du Traité sur le commerce des armes et appuie fermement l'universalisation du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, car il contribue à la transparence et au renforcement de la confiance.

Enfin, nous soulignons qu'il importe de prendre en compte les questions de genre dans tous les efforts de maîtrise des armements, et nous appuyons la poursuite de l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans ce domaine.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de la délégation suisse, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Nous nous réjouissons de continuer notre excellente collaboration aussi ici.

La sécurité internationale est en mutation constante et est confrontée à de nombreux défis. La compétition entre grandes puissances s'est intensifiée. Les dépenses d'armement mondiales ont atteint leur plus haut niveau depuis des décennies. De nouveaux types d'armes font peser le risque d'une course technologique aux armements.

En raison de ces développements, de nombreux États réexaminent actuellement leurs politiques de sécurité et de défense. Nous devons cependant aussi redoubler d'efforts pour promouvoir la paix et la stabilité. Dans cette perspective, la Suisse développe actuellement sa première stratégie de maîtrise des armements pour les années 2022-2025. En tant que candidate à un siège au Conseil de sécurité pour la période 2023-2024, cette stratégie guidera également notre engagement envers la sécurité internationale et le désarmement au sein de ce cénacle.

Je voudrais en souligner trois considérations clefs.

Premièrement, la promotion de la stabilité et l'atténuation des risques doivent être au centre de nos efforts. Nous sommes confrontés à une détérioration de la sécurité internationale, aux potentiels effets déstabilisateurs liés aux développements technologiques ainsi qu'à un affaiblissement de l'architecture de la maîtrise des armements. Pour ces raisons, notre stratégie se focalise sur de nouvelles mesures visant à la stabilité stratégique, tel que, par exemple, l'atténuation des risques nucléaires. La Suisse, dans le cadre de l'Initiative de Stockholm, a proposé un programme d'atténuation des risques pour la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous souhaitons que des progrès tangibles soient réalisés dans ce cadre et au-delà de celui-ci. Nous saluons que les États-Unis et la Russie aient prorogé le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et aient amorcé un dialogue sur la stabilité stratégique. Nous espérons que ce dialogue mènera à des résultats

concrets et formera la base de futures négociations pour la conclusion d'accords de maîtrise des armements.

Deuxièmement, le maintien et le renforcement d'un ordre international fondé sur les règles est une tâche urgente. Le respect du droit international est essentiel pour la stabilité globale. Les instruments et normes existants doivent être maintenus, intégralement mis en œuvre, respectés, et, si nécessaire, universalisés. Dans ce contexte, la prochaine Conférence d'examen du TNP devrait réaffirmer les engagements antérieurs et prendre des décisions pour contribuer à leur mise en œuvre.

De même, aux fins de préserver les bénéfices du Plan d'action global commun (PAGC), un retour rapide à sa mise en œuvre intégrale par toutes les parties est essentiel, y compris l'application provisoire du Protocole additionnel, l'application de toutes les mesures de transparence prévues par le PAGC, et une reprise immédiate d'une collaboration entière et constructive avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le droit international revêt un rôle clé pour répondre aux nouvelles réalités des conflits et aux développements technologiques. Les nouveaux défis doivent être identifiés et, si nécessaire, des principes établis et des normes développées. Je pense notamment aux systèmes d'armes autonomes pour lesquels des règles et mesures sont nécessaires afin d'assurer un contrôle humain et d'éviter les systèmes qui ne peuvent être utilisés conformément au droit international humanitaire. Un autre exemple concerne les mesures visant à assurer que le droit international humanitaire soit pleinement respecté lorsque des armes explosives sont utilisées dans des zones peuplées.

Dans le domaine de l'espace, nous saluons la proposition visant à établir un groupe de travail à composition non-limitée sur le comportement responsable.

Dans le domaine cyber, nous devons construire sur le cadre normatif existant, réaffirmé et développé par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Sa mise en œuvre est une priorité.

Enfin, des processus fonctionnels et des partenariats efficaces. Pour assurer la mise en œuvre des normes existantes et, lorsque nécessaire, le développement de nouvelles normes, nous avons besoin d'une

machinerie du désarmement qui fonctionne. Trop souvent, les procédures de notre machinerie sont politisées, nous empêchant d'agir ensemble et de prendre des mesures préventives. Nous avons besoin de développer des solutions innovantes avec tous les acteurs clefs, y compris la société civile, le monde académique et, lorsqu'approprié, l'industrie.

M. Francis (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, la Trinité-et-Tobago s'associe à la déclaration faite au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (voir A/C.1/76/PV.2).

Qu'il me soit permis ensuite de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection et de vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation.

La Trinité-et-Tobago a constaté, avec beaucoup d'inquiétude, la modernisation et l'accélération de l'accumulation d'arsenaux nucléaires et autres par certains États. Une course aux armements nucléaires non maîtrisée pourrait potentiellement, par un erreur d'appréciation ou par préméditation, entraîner des conséquences humaines et environnementales catastrophiques pour le monde. Les faits suggèrent que, contrairement aux idées reçues, la dissuasion engendre en fait l'escalade. Nous restons convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive constitue la seule garantie efficace pour la paix et la sécurité internationales.

La Trinité-et-Tobago, qui fait partie d'une région qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires, a fait preuve d'un attachement de longue date au régime mondial de non-prolifération. De concert avec la communauté internationale, nous avons salué l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires cette année, et nous attendons avec intérêt la première Réunion des États parties, qui se tiendra en 2022.

Malgré les efforts concertés en cours pour éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, la Trinité-et-Tobago, comme de nombreux autres pays, continue de subir les effets délétères du détournement de ces armes légères et de petit calibre, qui constituent une menace grave pour la stabilité sociale et le développement durable.

Outre l'état de droit, la Trinité-et-Tobago compte sur le strict respect par tous les États des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et d'autres traités et accords internationaux pour garantir notre droit à une existence souveraine, sûre et pacifique.

Par conséquent, nous demeurons pleinement attachés au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, à l'Instrument international de traçage et au Traité sur le commerce des armes. En tant que membre de la CARICOM, la Trinité-et-Tobago a participé activement à la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action, qui s'est tenue cette année, et attend avec intérêt la convocation de la huitième Réunion biennale, en 2022.

Tout en reconnaissant le rôle constructif des technologies de l'information et des communications en tant que facteur de développement, la Trinité-et-Tobago est consciente que ces technologies se prêtent à des utilisations malveillantes par des acteurs hostiles, notamment des organisations criminelles et terroristes. Par conséquent, notre gouvernement a mis l'accent sur l'adoption de stratégies visant à réduire la vulnérabilité du pays. Consciente de la nécessité d'une coopération internationale pour réduire au minimum cette menace, la Trinité-et-Tobago a suivi avec attention les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui a terminé ses travaux cette année. Nous attendons avec intérêt la convocation, dans le courant de l'année, du nouveau groupe de travail à composition non limitée.

Étant donné que, sur le plan conceptuel, nous partageons tous l'objectif commun d'instaurer une paix et une sécurité internationales durables, nous devons tous contribuer à en faire une réalité. À cet égard, le rôle des femmes va bien au-delà de les reconnaître comme victimes, mais il faut également reconnaître leur contribution réelle et potentielle au processus. Notre gouvernement réaffirme donc son engagement en faveur d'une pleine participation des femmes, à tous les niveaux, dans tous les aspects du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements et continuera à appuyer fermement les initiatives internationales et régionales menées à cette fin.

Pour terminer, la Trinité-et-Tobago voudrait exprimer de nouveau sa gratitude pour l'assistance que continue d'apporter le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous espérons vivement poursuivre notre collaboration pour promouvoir les objectifs de désarmement et de non-prolifération.

M^{me} Bartolini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et vous souhaiter une session productive.

Malgré la lutte que nous menons contre la pandémie et une crise économique sans précédent et la nécessité d'investir dans des programmes sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux, les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter. Entre-temps, des conflits longs et complexes se poursuivent, entraînant une instabilité encore plus grande dans toutes les régions.

La République de Saint-Marin est très préoccupée par l'affaiblissement de l'architecture de désarmement et de non-prolifération, en particulier en raison des risques de prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Les progrès technologiques rapides permettent de moderniser les arsenaux nucléaires et de mettre au point de nouveaux vecteurs. Cependant, les risques d'escalade et d'erreur d'appréciation augmentent. Cela est extrêmement inquiétant si l'on pense aux conséquences humanitaires catastrophiques d'une éventuelle détonation. Il est donc essentiel que nous renouvelions tous notre engagement ferme à faire avancer nos efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Saint-Marin voudrait exprimer de nouveau son appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, 25 ans après l'ouverture à la signature du TICE, il n'existe pas toujours de perspectives claires pour son entrée en vigueur. Nous demandons instamment aux États qui restent, dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du Traité, de le signer et de le ratifier sans plus tarder.

Saint-Marin se réjouit à la perspective de participer à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires l'année prochaine et de travailler à l'élaboration d'un document final constructif. La Conférence d'examen sera l'occasion pour tous les États parties d'œuvrer de concert, de bonne foi, en faveur de notre sécurité collective.

Saint-Marin se félicite de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques entre les États-Unis et la Fédération de Russie et du dialogue bilatéral en cours sur les mesures de maîtrise des armements pour l'avenir.

L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires constitue une étape historique.

Saint-Marin note avec une vive satisfaction que de nombreux pays ont déjà signé et ratifié cet instrument dans un laps de temps très court. Cela prouve que la majorité des pays sont favorables à une interdiction totale des armes nucléaires. Nous encourageons vivement les autres pays à adhérer à cet instrument et nous nous réjouissons à la perspective de participer à la première Réunion des États parties l'année prochaine.

Mon pays s'est toujours opposé à toutes les armes de destruction massive, dont l'emploi aurait des conséquences inimaginables pour l'humanité. Saint-Marin est gravement préoccupé par les cas d'emploi d'armes chimiques. Nous condamnons fermement ces actes odieux, qui constituent un défi important pour la norme internationale contre les armes chimiques. L'emploi d'armes chimiques ou biologiques, quel qu'en soit l'auteur ou le moment et quelles qu'en soient les circonstances est tout simplement inacceptable, et les responsables doivent être tenus de rendre des comptes.

Les armes explosives, lorsqu'elles sont utilisées dans les zones peuplées, frappent sans discrimination et ont des conséquences catastrophiques pour les civils. Saint-Marin appelle toutes les parties à s'abstenir d'utiliser de telles armes dans ces zones et à respecter pleinement le droit international humanitaire. À cet égard, nous appuyons pleinement l'adoption d'une déclaration politique internationale sur cette question.

L'utilisation abusive du cyberspace est également une source de vives préoccupations. La cybercriminalité est l'une des menaces à la sécurité internationale qui se développe le plus rapidement. Les opérations numériques malveillantes peuvent perturber les infrastructures vitales et être utilisées pour diffuser des informations erronées ou pour contrôler ou réprimer les droits de l'homme. Il est donc capital d'encourager un comportement responsable des États dans le cyberspace afin que l'état de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales y soient respectés.

Enfin, la prolifération des drones armés et des armes autonomes suscite des préoccupations d'ordre éthique et juridique. Nous pensons qu'il convient de lancer un exercice de réflexion multilatérale de plus large portée dans ces domaines.

Nous avons maintenant la possibilité de reconstruire en mieux et de réaliser des progrès significatifs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Ne gâchons pas cette chance d'atteindre nos objectifs communs et de construire un avenir plus sûr pour tous.

M^{me} Alvarado (Pérou) (*parle en espagnol*) : Au nom du Pérou, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, nos efforts seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

Nous sommes actuellement plongés dans un climat d'incertitude, avec des foyers de conflits persistants et des menaces pour la paix et la sécurité internationales, qui ont été exacerbées par la crise sanitaire mondiale.

Toutefois, face à ce scénario décourageant, de nouveaux processus constructifs ont vu le jour, tels que l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue un événement historique et marque un point de départ juridique et moral pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. En ce qui concerne cet instrument, dont le Pérou est signataire, bien que les armes nucléaires soient explicitement interdites, son application et son efficacité ne seront possibles que lorsque les puissances nucléaires y adhéreront.

Dans un monde instable où les armes nucléaires constituent à nouveau une menace pour la paix, la coopération régionale visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires est essentielle. Notre région a joué un rôle de pionnier avec la création d'une zone exempte d'armes nucléaires sur la base du Traité de Tlatelolco, et nous avons servi d'inspiration à d'autres. À cet égard, le Pérou appuie la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Garantir la stabilité des voies de communication maritimes est également d'une importance capitale pour la paix et la sécurité internationales. Il est essentiel de sécuriser nos océans en général, car ils constituent la zone de transit de plus de 90 % du commerce mondial de marchandises et de 95 % du trafic Internet, d'autant plus que l'émergence de nouvelles menaces et activités criminelles requiert notre attention urgente.

La plupart des menaces actuelles pour la paix et la sécurité se manifestent principalement entre des États d'une même région. À cet égard, il faut garantir une maîtrise efficace des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, principalement aux niveaux régional et sous-régional. L'Amérique latine et les Caraïbes sont l'une des régions les plus touchées par les conséquences humanitaires et socioéconomiques du trafic de ces armes vers

des destinataires non autorisés, qui sont souvent liés à la criminalité organisée et à la délinquance ordinaire.

À cet égard, nous nous sommes engagés à mettre pleinement en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international de traçage, pour lutter contre ce fléau. Nous avons également mis en place des mécanismes de coopération frontalière à cet égard. Nous estimons qu'il est nécessaire d'adopter un instrument juridiquement contraignant à cette fin, et de mettre l'accent sur la coopération, l'assistance internationale et le renforcement des capacités nationales.

L'utilisation des technologies de l'information et des communications a des répercussions sur la sécurité internationale, tant en raison de leur évolution rapide que des dangers qui peuvent découler de leur mauvaise utilisation. Nous pensons qu'il est nécessaire de réglementer la question au moyen d'un instrument juridiquement contraignant qui nous permettra de créer un cyberspace ouvert, sûr et pacifique. Nous nous félicitons du commencement prochain des travaux du nouveau Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Nous sommes conscients de l'interdépendance entre paix, sécurité et développement. À cet égard, il est essentiel de trouver un équilibre entre les ressources allouées aux dépenses militaires et celles consacrées au développement. Il est difficile de croire qu'en 2020, dans les affres de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les dépenses militaires mondiales ont totalisé près de 2 000 milliards de dollars, soit 2,6 % de plus qu'en 2019. Il nous incombe d'adopter des mesures pour une réglementation et une gestion efficaces des armements qui soient propices à la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable.

Je voudrais également saisir cette occasion pour souligner l'important travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est situé dans mon pays, en particulier son appui à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, et du Traité sur le commerce des armes, ainsi que la formation et l'assistance technique qu'il

prodigue en matière d'identification des armes pour faciliter leur interception et empêcher leur détournement aux niveaux national et binational.

Pour le Pérou, le multilatéralisme, le droit international et, surtout, la volonté politique sont les meilleurs outils pour assurer le désarmement et la sécurité internationale. Nous travaillerons à cette fin dans le cadre de la Première Commission.

M. Gusman (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous vous félicitons de votre élection, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, et nous vous assurons de notre plein appui et de notre entière coopération.

L'Azerbaïdjan s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/76/PV.2) et souhaite faire les remarques suivantes à titre national.

Le désarmement nucléaire est un élément essentiel des efforts mondiaux visant à renforcer la paix et la sécurité. L'Azerbaïdjan appuie tous les efforts multilatéraux ayant pour but de réaliser le désarmement et la non-prolifération nucléaires afin de libérer le monde des armes et dangers nucléaires. État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Azerbaïdjan demeure attaché à cet instrument fondamental et appuie la mise en œuvre efficace, équilibrée et équitable de ses trois piliers. La non-prolifération et le désarmement nucléaires se renforcent mutuellement et sont complémentaires, ce qui améliore la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous attendons avec intérêt la dixième Conférence d'examen du TNP et nous espérons qu'elle sera couronnée de succès.

L'objectif premier de la maîtrise des armements classiques et des mesures de confiance et de sécurité est de pérenniser la paix et la stabilité, en donnant effet aux normes et principes du droit international, en particulier ceux liés au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationales. Le strict respect de ces principes et la mise en œuvre des engagements politico-militaires pris dans le cadre des accords de sécurité régionaux pertinents pourraient renforcer la prévisibilité et la transparence et éviter d'envenimer la perception des menaces.

Le 27 septembre 2020, en réponse à un acte d'agression de plus livré par l'Arménie avec la participation de mercenaires et de combattants terroristes étrangers, l'Azerbaïdjan a entrepris et mené à bien une contre-offensive, exerçant son droit naturel de légitime

défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et rétablissant sa souveraineté et son intégrité territoriale.

L'emploi intentionnel, disproportionné et aveugle de la force militaire par l'Arménie contre des villes azerbaïdjanaises densément peuplées et très éloignées de la zone de conflit, notamment une série de frappes implacablement menées, à la faveur de la nuit, sur des zones résidentielles, a causé la mort de 101 civils azerbaïdjanais, dont 12 enfants. Plus de 400 civils ont été blessés. Quelque 84 000 personnes ont été contraintes de quitter leur domicile et près de 5 000 maisons privées, immeubles d'habitation et autres biens de caractère civil ont été détruits ou endommagés.

L'Azerbaïdjan n'a cessé de mettre en garde contre l'accroissement de la puissance militaire de l'Arménie dans les territoires anciennement occupés, le déploiement de forces armées arméniennes et l'accumulation d'une grande quantité d'armements et d'équipements militaires non déclarés et non contrôlés, en violation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du Document de Vienne. Les équipements militaires appartenant aux forces armées arméniennes, d'une valeur de plus de 5 milliards de dollars, qui ont été détruits ou saisis comme trophées de guerre, ont clairement mis en évidence la pratique illégale de longue date de l'Arménie, ainsi que son refus obstiné de reconnaître non seulement son rôle d'agresseur et d'occupant, mais même celui de partie au conflit.

Malgré la cessation des hostilités, la quantité massive de mines déposées par l'Arménie dans les territoires azerbaïdjanais anciennement occupés continue de coûter la vie à des civils innocents et menace d'en tuer encore. À ce jour, 30 citoyens azerbaïdjanais, dont deux journalistes, ont été tués et environ 130 autres ont été blessés. Cette menace peut être atténuée si l'Arménie communique toutes les cartes des champs de mines, conformément au droit international humanitaire.

Les déclarations trilatérales du 10 novembre 2020 et du 11 janvier 2021, signées par les dirigeants de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Fédération de Russie, ont créé une occasion unique, après trois décennies de conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, de construire une paix et une sécurité durables dans le sud du Caucase, sur la base des normes et principes fondamentaux du droit international.

Le Gouvernement azerbaïdjanais a donné la priorité à la réhabilitation et à la reconstruction des territoires libérés, ainsi qu'au rétablissement des logements, des services essentiels, des transports et des

voies de communication, afin de garantir un retour en toute sécurité et un niveau de vie élevé à la population déplacée. L'Azerbaïdjan a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de normaliser les relations interétatiques avec l'Arménie, sur la base de la reconnaissance et du respect mutuels de leur souveraineté et intégrité territoriale respectives, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues, et attend la réciprocité de la part de l'Arménie.

M. Milanović (Bosnie-Herzégovine), Vice-Président, assume la présidence.

M. Nyanid (Cameroun) : Je voudrais, à la suite des précédents orateurs, féliciter le Président et, à travers lui, les autres membres du Bureau, pour leur élection à la présidence de la Première Commission. Je voudrais les assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de leurs missions.

Ma délégation voudrait réaffirmer que le désarmement est un instrument de prévention des conflits. Sa mise en œuvre est l'une des missions à l'origine même de la création de l'ONU. En poursuivant avec détermination cette mission, l'ONU permettra d'affirmer son rôle dans la dynamique de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans le développement commun prescrit par les pères fondateurs.

Le Cameroun reste résolument attaché au désarmement, qu'il perçoit comme un aspect essentiel des efforts plus larges menés pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Pour mon pays, le désarmement doit progresser en évitant toute nouvelle course aux armements, afin que la sécurité se renforce pour tous.

Ma délégation souhaite que les travaux visant à créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires se poursuivent en mobilisant le plus grand nombre. Elle réaffirme sa volonté de voir la non-prolifération demeurer dans l'agenda des instances de l'ONU chargées des questions de désarmement.

Par ailleurs, les progrès obtenus lors des sommets sur la sécurité nucléaire, à l'instar de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la prorogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, ainsi que l'adoption du Traité sur le commerce des armes démontrent que nous pouvons faire avancer l'agenda du désarmement et de la non-prolifération lorsque règne un état d'esprit constructif et pragmatique.

Cependant, s'il n'y a pas d'équilibre entre le désarmement nucléaire et un désarmement crédible dans tous les autres domaines, qu'il s'agisse des armes biologiques, chimiques ou conventionnelles, de la défense antimissiles ou de l'espace, cela pourrait déboucher à nouveau sur un scénario déstabilisant de course aux armements.

Mon pays revendique son attachement à la cause de la paix. C'est ainsi qu'il souscrit à l'objectif d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Le Cameroun a ratifié les principaux instruments qui fondent le régime international sur la non-prolifération et la sécurité nucléaires.

Mon pays est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, à l'instar du Traité de Pelindaba, visant l'interdiction des armes nucléaires en Afrique, consolide la paix et la sécurité régionales, renforce le régime de non-prolifération et concourt à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire.

Le Cameroun estime qu'il y a un lien entre désarmement et développement. Malgré les nombreuses preuves indiquant que l'accumulation excessive d'armes détourne les ressources nécessaires au développement et alimente les conflits armés et la violence, causant des morts et des souffrances, des inégalités sociales, et la dégradation de l'environnement, la course aux armements ne décélère pas et demeure une préoccupation majeure de la communauté internationale.

En conséquence, l'échec à établir des systèmes efficaces de désarmement et de maîtrise des armes a des conséquences désastreuses pour le développement socioéconomique, la paix et la sécurité, ainsi que pour le bien-être humain. Le Cameroun appelle au respect des dispositions de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît le désarmement comme condition préalable au développement. Il serait donc fortement souhaitable d'œuvrer pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales en détournant le moins possible les ressources économiques et humaines du monde.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable offrent une occasion unique de reconsidérer la relation historique entre le désarmement et le développement. Il existe un lien étroit entre le désarmement et la réalisation de l'objectif 8, relatif à la promotion d'un travail décent et de la croissance économique. Des études menées par

les Nations Unies ont montré que des dépenses militaires excessives ont un impact négatif sur la croissance économique.

Le Cameroun est convaincu que l'investissement dans le désarmement et la maîtrise des armements est un investissement direct à long terme dans la paix et la sécurité et, donc, dans le développement durable. La reconnaissance de ce fait sur une plus grande échelle contribuera à rendre le monde plus sûr, plus prospère et mieux préparé à relever les défis du XXI^e siècle.

M. Hikmat (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection et leur exprimer à nouveau le plein appui de ma délégation tout au long de la session.

Le renforcement des mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération est crucial pour le maintien de la sécurité et de la stabilité à l'échelle mondiale. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un élément essentiel du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, tout en élargissant la coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et en consolidant la paix et la sécurité régionales et internationales. Le Tadjikistan attache une grande importance à la poursuite du renforcement des régimes de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'à la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

À cette fin, le Tadjikistan a fait partie des cinq pays d'Asie centrale qui ont créé une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Nous sommes convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est cruciale pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, ainsi que la paix et la sécurité aux niveaux régional et mondial.

À cet égard, nous estimons que le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale s'inscrit en droite ligne des efforts déployés par les pays de la région pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et promouvoir la sécurité régionale, la coopération entre les États et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous encourageons les autres États et régions à suivre l'exemple de notre région. Nous nous félicitons par conséquent de la tenue prochaine de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui sera présidée par le Koweït.

La menace de la prolifération nucléaire reste une source de vives préoccupations. En conséquence,

le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure indéniablement une pierre angulaire de l'architecture internationale de sécurité et du régime mondial de non-prolifération. L'incapacité à atteindre l'universalité du TNP érode considérablement l'intégrité du régime de désarmement.

Nous estimons dès lors que la prochaine Conférence d'examen du TNP sera une excellente occasion de renouveler notre engagement en faveur de l'application de ce traité international historique. Le Tadjikistan partage l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, et il est convaincu qu'un mécanisme de désarmement nucléaire ne peut pas être efficace tant que toutes les parties concernées n'y adhèrent pas. Dans ce contexte, nous demandons la mise en œuvre des dispositions du TNP, et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous attachons beaucoup d'importance à l'application efficace de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous demandons avec force que l'Asie centrale soit libérée de la menace que représentent les mines, et que la coopération dans le domaine du déminage humanitaire soit renforcée. Le Tadjikistan soutient le rôle de premier plan joué par l'ONU dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et considère qu'il est essentiel à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, mécanisme multilatéral clef de lutte contre la prolifération de ces armes.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent d'énormes possibilités de développement économique, politique et social, notamment pour permettre au monde entier d'avancer vers la réalisation des objectifs de développement durable. Nous saluons le rôle prépondérant joué par l'ONU dans la promotion du dialogue entre les États Membres dans ce domaine. Le Tadjikistan se félicite du lancement du processus de négociation dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, qui vise à donner à tous les États Membres de l'ONU la possibilité de participer, d'exprimer leurs points de vue et d'apporter leur coopération pour ce qui a trait au volet sécurité internationale des TIC.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que le Tadjikistan est convaincu des avantages du multilatéralisme et du rôle central de l'ONU en tant qu'enceinte principale et universelle pour parvenir à un consensus sur des questions clefs, en particulier le désarmement et la sécurité internationale.

M^{me} Hill (Australie) (*parle en anglais*) : Je félicite le Président pour son élection. Il peut compter sur le plein appui de ma délégation.

Cette année, la communauté internationale est confrontée à des défis complexes dans sa quête de la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Dans cet environnement, il est plus que jamais essentiel que nous continuions à encourager la coopération et le dialogue et à soutenir un système international ouvert et fondé sur des règles.

L'Australie reste fermement déterminée à promouvoir un monde sans armes nucléaires et à appuyer les mesures pragmatiques dans ce but. La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en janvier 2022, arrivera à un moment critique et sera une occasion cruciale de faire progresser les objectifs du Traité. L'Australie se félicite du lancement des pourparlers sur la stabilité stratégique entre les États-Unis et la Russie, qui jetteront les bases de futures mesures de maîtrise des armements, de désarmement et de réduction des risques. La participation de la Chine à un tel dialogue sera également nécessaire pour façonner une nouvelle ère de maîtrise des armements.

L'Australie, qui a subi les conséquences des essais nucléaires, se félicite du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous restons déterminés à voir le Traité entrer en vigueur et nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier. Nous encourageons les États à se porter coauteurs du projet de résolution de cette année relatif au TICE (A/C.1/76/L.49).

Comme d'autres pays, l'Australie est profondément préoccupée par le fait que l'Iran n'a pas éclairci de manière crédible la présence de matières nucléaires sur des sites non déclarés, ainsi que par sa décision de ne pas appliquer les aspects matériels de ses obligations en matière de garanties. Nous soulignons notre ferme soutien à l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ses efforts pour mettre en œuvre des garanties en Iran.

L'Australie reste gravement préoccupée par la situation dans la péninsule coréenne. Nous continuons

à œuvrer pour l'application des sanctions imposées par l'ONU à la République populaire démocratique de Corée et appelons le pays à prendre des mesures claires en vue de sa dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

Ceux qui emploient des armes chimiques, ou qui permettent cet emploi, le protègent ou l'ordonnent, doivent être amenés à rendre des comptes. L'Australie salue les rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous appelons la Syrie à honorer pleinement ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont focalisé l'attention sur les risques biologiques. Nous encourageons les États à travailler de manière productive lors de la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, en 2022.

Le Président assume de nouveau la présidence.

L'Australie est déterminée à faire respecter l'ordre international fondé sur des règles dans le cyberspace. Nous nous félicitons de l'engagement universel en faveur d'un cadre de comportement responsable des États, et saluons les progrès réalisés par le Groupe d'experts gouvernementaux pour guider la mise en œuvre de ce cadre.

L'Australie est attachée à la préservation du domaine spatial en tant qu'environnement sûr, sécurisé et durable. En mai, l'Australie a eu le plaisir de soumettre au Secrétaire général 10 principes pour réduire les menaces spatiales, et nous encourageons tous les États à s'engager dans cette discussion.

L'Australie salue le travail du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Nous attendons avec intérêt que la sixième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur certaines armes classiques se solde par un document de fond.

L'Australie continue à prôner la participation pleine et effective des femmes et des hommes aux instances et organisations qui se consacrent à la sécurité internationale. Nous avons été déçus que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue à un consensus autour d'un amendement technique à son règlement intérieur pour refléter l'égalité femmes-hommes. Nous continuerons à tout faire pour réaliser ce changement simple mais significatif.

Les Gouvernements de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni ont annoncé un processus de consultation de 18 mois afin de déterminer la meilleure façon pour l'Australie d'acquérir des sous-marins à propulsion nucléaire porteurs d'armes classiques.

L'un des principaux objectifs de ce processus de consultations trilatérales sera d'identifier les paramètres qui renforcent les références exemplaires de l'Australie en matière de non-prolifération et l'engagement de longue date de chacun de nos gouvernements envers le régime mondial de non-prolifération nucléaire. Il s'agira notamment de collaborer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique au cours des 18 prochains mois.

L'Australie ne reculera pas devant les défis posés par un environnement mondial en évolution rapide. Relever ces défis exige que toutes les nations coopèrent en quête d'un objectif partagé. Nous continuerons à jouer un rôle constructif.

M. Al Zadjali (Oman) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer l'appui de la délégation de mon pays aux déclarations prononcées par le Représentant permanent de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par l'Observateur permanent de Palestine, au nom du Groupe des États arabes, sur les questions de désarmement et de sécurité internationale (voir A/C.1/76/PV.2).

Mon pays, le Sultanat d'Oman, estime que les relations amicales fondées sur le bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le règlement pacifique des différends, le respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international sont le meilleur moyen de renforcer la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international.

Mon pays attache la plus grande importance aux traités internationaux sur le désarmement, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques.

Nous pensons que ces traités et les protocoles additionnels, garanties et résolutions y afférents, y compris les résolutions relatives à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, constituent un cadre juridique intégré pour le régime de non-prolifération. Nous devons les préserver et ne pas les compromettre ou les fragmenter, afin de garantir l'universalité et la crédibilité du régime de non-prolifération.

Les circonstances et les défis auxquels le monde est confronté aujourd'hui, en particulier au Moyen-Orient, signifient que nous devons renouveler notre appel à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous souhaitons appeler l'attention de la Commission sur les propos du Secrétaire général :

« La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient répond aux exigences de sécurité et met fin une fois pour toutes à la possibilité d'un conflit nucléaire. Elle apporte également des avantages tangibles en matière de sécurité en donnant des garanties contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. Elle donne également des garanties supplémentaires sur les intentions nucléaires pacifiques des États de la région ».

Dans ce contexte, mon pays se félicite de la convocation de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, en novembre 2019.

Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par l'État frère du Koweït pour tenir la deuxième session de la Conférence à la fin de cette année. Nous comptons sur la participation active de tous les États, en particulier les États dépositaires du TNP, afin d'augmenter les chances de succès de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, qui se tiendra au début de 2022.

Si mon pays se déclare attaché au TNP et à ses nobles objectifs, nous souhaitons également réaffirmer le droit légitime des États parties, sans exception, d'acquérir des matières, équipements et technologies nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du Traité et dans le respect des critères internationaux et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous pensons que tout acte unilatéral de sabotage qui ne relève pas de la compétence de la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, contre des installations nucléaires pacifiques, dans quelque État que ce soit et quel qu'en soit l'auteur, ne bénéficiera pas à la sécurité ou la stabilité mais pourrait avoir de graves répercussions sur les millions de personnes vivant dans la région, et au-delà. Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures pratiques et concrètes pour prévenir de tels actes d'agression.

En conclusion, nous tenons également à souligner que nous nous trouvons à un tournant historique pour les relations internationales. La solidarité, la compréhension et la coopération constructive sont la voie à suivre pour faire passer notre monde et nos peuples de l'insécurité à une nouvelle étape de coopération et pour instaurer la confiance afin de parvenir à un monde libéré des menaces, un monde qui se concentre sur la réalisation du progrès et qui exploite les sciences, les technologies et l'innovation pour le bien et le bien-être de l'humanité tout entière.

M. Stefanile (Italie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous souhaiter, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Bureau, tout le succès possible dans la tenue de la présente session annuelle de la Première Commission, et à vous assurer du soutien sans réserve de la délégation italienne.

L'Italie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (Voir A/C.1/76/PV.2) et souhaite ajouter certaines observations à titre national.

Un multilatéralisme efficace et un système international fondé sur des règles restent les seuls outils permettant de sauvegarder les résultats obtenus dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et de faire progresser plus avant les processus pertinents. Dans ce contexte, il est essentiel d'agir avec détermination pour préserver et consolider l'architecture internationale de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération.

L'Italie réaffirme son engagement robuste en faveur d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont les trois piliers se renforcent mutuellement, demeure la pierre angulaire du régime international. Il est le seul cadre juridique réaliste pour parvenir à un monde sans armes nucléaires d'une manière qui favorise la stabilité internationale et qui repose sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous.

Ce n'est que par une approche inclusive et progressive, conformément à l'article VI du TNP, que l'objectif d'un monde sans armes nucléaires pourra être atteint. Les États dotés d'armes nucléaires ont des responsabilités fondamentales, et nous les encourageons à s'employer à réduire encore leurs arsenaux nucléaires.

L'une des grandes priorités de l'Italie reste l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). En tant que fervente défenseuse du TICE, et conformément au

rôle de coordonnatrice du processus prévu à l'article XIV qu'elle assumera conjointement pendant les deux prochaines années, l'Italie exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit derniers États visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité sans plus tarder. Dans l'intervalle, nous appelons tous les États à respecter le moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales.

L'ouverture immédiate de négociations, à la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est également d'une importance cruciale. En attendant la conclusion d'un tel traité, tous les États concernés doivent observer un moratoire sur la production de matières fissiles.

Nous sommes très inquiets que l'Iran se désengage du Plan d'action global commun et nous lui demandons instamment de s'acquitter pleinement et sans délai de ses obligations au titre du Plan. Nous appelons tous les participants aux pourparlers de Vienne à ne ménager aucun effort pour aborder et résoudre par le dialogue les problèmes actuels, et ce, dès que possible. Dans le même temps, nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement et avec diligence avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concerne tous ses engagements liés aux garanties.

Les tirs répétés de missiles balistiques, y compris les plus récents, par la République populaire démocratique de Corée, compromettent la paix et la sécurité régionales et internationales et sont une source de grave préoccupation. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de nouvelles provocations et à prendre des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Dans l'intervalle, le régime international de sanctions doit rester en place et être effectivement appliqué.

L'Italie demeure fermement attachée à la Convention sur les armes chimiques et aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous condamnons avec force l'utilisation d'armes chimiques par l'Armée de l'air syrienne et exhortons la Syrie à prendre toutes les mesures requises. L'Italie exprime à nouveau sa préoccupation concernant l'empoisonnement d'Alexei Navalny en Russie avec un agent chimique neurotoxique du groupe Novichok, en août 2020, et demande instamment à la Fédération de Russie d'agir en toute transparence pour établir les responsabilités de cet incident, et de coopérer avec l'OIAC sur cette question.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) montre combien il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité biologiques. Nous attachons une grande importance à la Convention sur les armes biologiques, composante fondamentale de l'architecture du désarmement, et au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques.

L'Italie est extrêmement préoccupée par les incidences humanitaires et socioéconomiques aveugles des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et d'autres restes explosifs de guerre, ainsi que des engins explosifs improvisés. Nous réaffirmons l'importance de la coopération internationale et de l'assistance aux victimes, éléments clefs de notre engagement en faveur d'un monde sans mines.

En ce qui concerne les transferts d'armes illicites, nous appelons à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes et à sa pleine application.

L'Italie est fermement attachée à la viabilité, la sûreté et la sécurité à long terme de l'espace extra-atmosphérique. Nous soutenons les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et préconisons de renforcer la coopération internationale afin de définir des principes consensuels relatifs au comportement responsable dans ce domaine.

L'Italie appuie également tous les efforts visant à créer un cyberspace mondial, ouvert, libre, stable et sécurisé –

Le Président : Je suis désolé, le représentant de l'Italie a épuisé son temps de parole.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau et à vous souhaiter, ainsi qu'à eux, beaucoup de succès dans la conduite des travaux de la Première Commission.

Le Liban se rallie aux déclarations faites par le représentant de l'État de Palestine au nom du Groupe des États arabes et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/76/PV.2).

Soixant-quinze ans après la création de l'ONU, dans le noble objectif de débarrasser le monde des armes nucléaires, le régime de maîtrise des armements est plus faible que jamais et le programme de désarmement est au point mort, tandis que la rivalité entre grandes

puissances et les tensions dans les relations internationales en matière de sécurité ont atteint leurs niveaux les plus élevés depuis des générations. Certains États dotés d'armes nucléaires modernisent et accroissent leurs arsenaux, violant par là même le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ce qui affaiblit le régime de maîtrise des armements, désorganise le processus de désarmement et anéantit les acquis d'un demi-siècle de maîtrise des armements.

Malgré ce tableau sombre, deux faits nouveaux laissent entrevoir l'espoir d'un avenir meilleur sur les fronts de la prolifération et de la maîtrise des armements. Le premier est le récent accord auquel sont parvenus les États-Unis et la Russie pour proroger de cinq ans le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Le second est l'entrée en vigueur, le 22 janvier, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous nous félicitons de ces deux réalisations et espérons qu'elles remettront le programme de désarmement sur les rails.

La dixième Conférence d'examen du TNP, attendue de longue date et prévue l'année prochaine, sera l'occasion de mettre le monde sur une voie crédible menant à l'élimination totale des armes nucléaires, grâce à l'adoption d'un document final qui renforce le TNP et le régime de non-prolifération. Nous pourrions y insister une nouvelle fois sur l'obligation de tous les États de progresser vers l'élimination des armes nucléaires, tout en poussant à la mise en œuvre simultanée des trois piliers du TNP.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont un élément clef du programme de désarmement. Le Liban se félicite de l'adoption de la déclaration politique et du document final de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, présidée par la Jordanie en 2019. Nous attendons avec intérêt la prochaine session de la Conférence, qui se déroulera en novembre sous présidence koweïtienne.

Israël, qui est le seul pays présumé posséder des armes nucléaires dans la région et qui n'est pas partie au TNP, ne peut continuer à défier la volonté de la communauté internationale et doit se conformer aux normes internationales et aux règles de la non-prolifération.

Le Liban appelle également à promouvoir l'élimination des armes nucléaires en garantissant l'universalité et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Les énormes défis posés par les armes de destruction massive ne doivent pas nous faire perdre de vue les dangers liés aux armes classiques. À l'instar d'autres pays, le Liban nourrit de profondes préoccupations quant aux problèmes résultant du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. À cet égard, nous nous félicitons du document final de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/BMS/2021/1, annexe), tenue en juillet dernier sous la présidence du Kenya.

Le Liban exprime une nouvelle fois son attachement à la Convention sur les armes à sous-munitions et réaffirme qu'il importe de s'efforcer de parvenir à son universalisation. Le Liban a lui aussi fait l'expérience douloureuse de ces armes lorsqu'Israël en a utilisé d'énormes quantités contre lui pendant la guerre de 2006.

Le Liban se félicite de l'adoption par consensus du rapport final (voir A/75/816) du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé par la résolution 73/27.

Le Liban souligne également la nécessité de protéger l'espace extra-atmosphérique contre une course aux armements, ainsi que contre la contamination et la pollution. Il s'efforce de préserver l'espace extra-atmosphérique en tant que bien commun de l'humanité, exclusivement affecté à des utilisations pacifiques, et espère sincèrement que nous parviendrons à convenir d'un instrument international contraignant qui interdise de placer des armes dans l'espace et d'en faire un théâtre de guerre. De même, le Liban accueillerait favorablement un traité visant à empêcher de polluer l'espace extra-atmosphérique et de le transformer en décharge.

Nous devons relancer le débat sur les armes nucléaires et le danger qu'elles recèlent. Cela ne peut être l'œuvre d'un seul pays ou d'une seule région. C'est une mission qui nous incombe à tous ; nous devons toutes et tous œuvrer ensemble dans ce sens. Les efforts unilatéraux ne sont pas la solution. Le multilatéralisme, si.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/76/PV.2). Nous entendons faire les observations supplémentaires ci-après à titre national.

Les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont rappelé de manière brutale les vulnérabilités de notre

société mondiale. Malheureusement, au milieu de la crise actuelle, l'environnement international de sécurité reste marqué par les conflits prolongés et par les menaces que les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée font peser sur notre existence.

Il est tout aussi inquiétant que certains États tentent d'arguer de nouveaux concepts pour justifier une course aux armements immorale, pour réinterpréter leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération et pour créer de nouveaux théâtres de guerre dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. Les plans vastes et coûteux actuellement mis en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires pour remplacer, moderniser et entretenir leurs ogives nucléaires, leurs systèmes de lancement par missiles et aéronefs et leurs installations et capacités de production d'armes nucléaires sont une source de préoccupation supplémentaire.

Ma délégation voudrait insister sur les points suivants.

Premièrement, les réalités contemporaines soulignent la nécessité de renforcer la coopération multilatérale et internationale pour relever le défi de la sécurité humaine et de la stabilité internationale. En effet, les risques d'une erreur de calcul ou d'une utilisation délibérée ou accidentelle d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive par les États qui en possèdent n'ont jamais été aussi élevés. Heureusement, une voie juridique prudente vers l'élimination des armes nucléaires a été ouverte avec l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, lequel est entré en vigueur le 22 janvier. Nous devons tous nous engager en faveur de ce traité historique.

Deuxièmement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le Ghana reste attaché à une mise en œuvre équilibrée des obligations découlant des trois piliers du Traité. En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il est urgent que les huit derniers États visés à l'annexe 2 le ratifient sans plus tarder en vue de son entrée en vigueur car, deux décennies après son adoption, le statu quo pourrait ne plus être viable.

Troisièmement, la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde reste un mécanisme important du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous encourageons de telles zones dans toutes les régions. Le Ghana considère que le document du

Secrétaire général intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, qui met l'accent sur le désarmement pour sauver l'humanité, le désarmement qui sauve des vies et le désarmement pour les générations futures, constitue une approche importante pour replacer les questions de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération au centre des activités des Nations Unies.

Le Ghana reste préoccupé par les souffrances et le bilan humains toujours plus graves dus à la prolifération et à l'acquisition excessive d'armes classiques dans le monde, en particulier en Afrique, ainsi que par leurs incidences toujours plus marquées sur les femmes que sur les hommes. Le Traité sur le commerce des armes souligne l'importance de transferts d'armes responsables pour réduire les souffrances humaines, et la nécessité de prévenir et d'éradiquer le détournement d'armes classiques vers les marchés illicites et leur utilisation finale non autorisée. Nous appelons donc tous les États qui n'ont pas encore adhéré au Traité à le faire, pour permettre son universalisation.

Nous appelons également les pays fabricants et exportateurs d'armes à respecter le régime de contrôle et de certificats d'autorisation pour les importations d'armes en Afrique de l'Ouest, tel qu'établi par la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, afin de réduire les détournements et les transferts illicites.

Le Ghana se félicite en outre des conclusions de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/BMS/2021/1, annexe).

L'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, est menacé par de dangereux débris orbitaux, par la militarisation et par l'utilisation accrue de technologies d'avant-garde susceptibles de déclencher des guerres et des conflits. Cette question d'intérêt international nécessite de toute urgence un regain d'attention pour garantir la sécurité dans l'espace, pour notre bien commun.

Enfin, le Ghana se félicite des avancées du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, premier mécanisme créé dans le cadre de l'ONU et auquel

participent tous les États Membres, pour continuer à promouvoir l'élaboration de règles, normes et principes d'un comportement responsable des États.

Ma délégation estime que nous devons collectivement renouveler notre engagement à préserver notre monde.

M^{me} Wang (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection.

Singapour s'associe aux déclarations faites, au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, par le représentant de l'Indonésie et le représentant de la Thaïlande, respectivement (voir A/C.1/76/PV.2). Nous souhaitons toutefois ajouter les observations ci-après en notre qualité nationale.

Premièrement, la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires reste semée d'embûches. Les anciennes rivalités demeurent et de nouveaux risques apparaissent. Soixante-seize ans plus tard, l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires reste inaccessible.

Singapour est fermement attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération. La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité, qui se tiendra prochainement, sera l'occasion d'intensifier nos efforts collectifs en vue de trouver des solutions communes et pratiques. Ce ne sera pas facile, mais nous espérons que tous les pays prendront l'engagement politique de réaliser des avancées concrètes en matière de désarmement et de non-prolifération.

Alors que nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous exhortons tous les États Membres qui ne l'ont pas encore signé et ratifié, en particulier les derniers pays visés à l'annexe 2, à prendre des mesures concrètes afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Nous attendons également avec impatience l'ouverture de négociations autour d'un traité interdisant la production de matières fissiles, et que soit convoquée la Commission du désarmement.

Au niveau régional, Singapour est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, car il s'agit d'une mesure de confiance concrète. Nous

réaffirmons notre attachement au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et attendons avec intérêt la poursuite du dialogue avec les États dotés de l'arme nucléaire pour qu'ils en ratifient sans réserve le Protocole. Nous saluons par ailleurs tous les efforts déployés pour parvenir à une paix véritable et durable dans un Moyen-Orient lui aussi exempt d'armes nucléaires.

Au niveau national, Singapour prend au sérieux ses obligations internationales en matière de non-prolifération et de désarmement. En tant que plaque tournante commerciale importante, nous sommes pleinement déterminés à appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment pour empêcher le trafic d'armes de destruction massive.

Deuxièmement, les États Membres doivent poursuivre les discussions sur l'élaboration de normes internationales communes concernant le transfert d'armes classiques, afin de mettre un terme à leur commerce illicite et d'en réglementer les stocks. Singapour exprime à nouveau son soutien aux efforts visant à promouvoir une plus grande transparence dans le domaine des armements, tels que l'établissement de rapports réguliers sur les transferts internationaux d'armes et les politiques de maîtrise des armements, grâce au Registre des armes classiques, au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et au Traité sur le commerce des armes.

À cet égard, Singapour a eu l'honneur de siéger au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, dont les travaux ont récemment pris fin, et d'avoir contribué aux discussions sur les meilleures pratiques en matière de gestion des stocks.

Troisièmement, les nouvelles technologies ont introduit de nouveaux théâtres de conflit. Ainsi, des cyberattaques de plus en plus sophistiquées peuvent être lourdes de conséquences sur nos sociétés et nos économies. À cet égard, l'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de normes internationales applicables au cyberspace, ainsi que dans la poursuite de la mise en œuvre des 11 normes d'application volontaire visant à promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberspace.

Singapour se félicite des rapports de consensus du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et

du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135), dont les travaux, qui ont récemment pris fin, contribuent à notre compréhension commune de nombreuses questions et ont permis d'identifier les domaines dans lesquels il est nécessaire d'avoir de plus amples discussions.

Singapour est honorée d'avoir été élue à la présidence du Groupe de travail à composition non limitée nouvellement créé pour la période 2021-2025. Nous sommes déterminés à poursuivre les discussions ouvertes, inclusives et transparentes menées à l'ONU sur la cybersécurité et nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec tous les États Membres à cet égard.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, nous réaffirmons notre engagement en faveur de son utilisation à des fins pacifiques et sommes impatients d'envisager des initiatives pratiques conçues pour assurer la sécurité et la viabilité de ce patrimoine mondial.

Soyez assuré de notre plein soutien, Monsieur le Président, et Singapour se réjouit à la perspective de travailler avec tous les États Membres pour que la Première Commission soit couronnée de succès.

M. Yakut (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter de votre élection, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, et à vous assurer de notre plein soutien et de notre entière coopération.

Les défis posés à l'ordre international fondé sur des règles et à l'architecture mondiale du désarmement et de la non-prolifération ne faiblissent pas. D'importants instruments de maîtrise des armements ont été érodés ou sont devenus caducs ces dernières années. Nous devons changer de cap en respectant les normes internationales, en nous acquittant pleinement de nos obligations et engagements, en rétablissant le dialogue et en promouvant la transparence et les mesures de confiance. La Turquie continuera à soutenir un multilatéralisme efficace.

Cinq décennies après son entrée en vigueur, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La Turquie appelle à une mise en œuvre renforcée du TNP dans ses trois piliers, et à son universalisation.

Nous espérons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, qui a été reportée, sera convoquée dans les meilleurs délais afin de

produire des résultats tangibles. La Turquie est attachée à l'objectif d'un désarmement nucléaire systématique, progressif, vérifiable et irréversible. En tant que membre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, nous nous engageons à plaider pour une issue positive de la Conférence d'examen et à y contribuer.

Nous nous félicitons de la prorogation jusqu'en 2026 du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, ainsi que du processus de dialogue sur la stabilité stratégique engagé entre la Fédération de Russie et les États-Unis.

Nous réaffirmons également notre ferme appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous prenons note du processus engagé avec la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dont la première session a été convoquée en novembre 2019 et qui se réunira pour la deuxième fois en novembre.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est essentiel au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. À l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, nous espérons que le TICE entrera en vigueur le plus rapidement possible. Nous encourageons les derniers États visés à l'annexe 2 à le signer et le ratifier sans plus tarder.

Le Plan d'action global commun reste une réalisation majeure du multilatéralisme et des efforts de non-prolifération. Nous appelons à la préservation de cet instrument et encourageons les parties à reprendre les efforts diplomatiques à Vienne.

La Turquie se déclare profondément préoccupée par le programme nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée. Nous soutenons pleinement la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que les parties renoueront avec le dialogue et la négociation.

Nous condamnons fermement l'emploi répété d'armes chimiques en Syrie, qui constitue un crime contre l'humanité. Nous saluons les deux rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/1867/2020 et S/1943/2021), qui ont établi la responsabilité du régime syrien dans les attaques à l'arme chimique perpétrées à Latamné en mars 2017 et à Saraqeb en février 2018.

Le travail de l'Équipe d'enquête et d'identification est d'une importance cruciale pour les efforts visant à établir les responsabilités. Le régime syrien doit coopérer pleinement avec elle et le Secrétariat technique de l'OIAC en ce qui concerne son programme et ses stocks d'armes chimiques et s'acquitter de ses obligations juridiques. La Turquie a salué et appuyé la décision adoptée à la Conférence des États parties en avril dernier, qui vise à ramener le régime syrien en conformité avec la Convention sur les armes chimiques.

La Turquie réaffirme son ferme soutien aux instruments clefs que sont la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et appelle à renforcer leur application.

La Turquie s'est engagée à mettre en œuvre et à renforcer efficacement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage. Le Traité sur le commerce des armes est également un instrument important dans ce domaine.

Nous nous félicitons du succès de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et sommes impatients de réaliser d'autres progrès tangibles l'année prochaine à l'occasion de la huitième Réunion biennale.

Le consensus sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus (voir A/76/324) est également un signe encourageant. La Turquie est pleinement attachée à l'application de la Convention d'Ottawa et de la Convention sur certaines armes classiques.

La paix et la sécurité dans l'espace ne peuvent être obtenues que par la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous devons renforcer la coopération internationale et établir des normes de comportement responsable s'appliquant aux États dans l'espace extra-atmosphérique. La Turquie est extrêmement préoccupée par la menace croissante que l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications représente pour la paix et la sécurité internationales.

Nous saluons l'adoption des rapports du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le

contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135), qui contribuent aux travaux menés dans ce domaine.

Pour terminer, le fonctionnement efficace des mécanismes de désarmement de l'Organisation des Nations Unies est essentiel à une conception de la sécurité fondée sur la coopération. La Première Commission est un pilier important à cet égard. La Turquie est prête à contribuer à la réalisation de progrès indispensables sur un large éventail de questions figurant à notre ordre du jour et appelle à un esprit de collégialité, de coopération et de compromis.

Le Président : Je saisis cette occasion pour remercier et féliciter S. E. M. Agustín Santos Maraver, Représentant permanent de l'Espagne et ancien Président de la Première Commission à sa soixante-quinzième session, pour la manière dont il a présidé les travaux de la Commission l'année dernière.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de vos aimables paroles qui me remplissent d'humilité. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre présidence de la Première Commission, dont nous sommes certains qu'elle aboutira à d'excellents résultats.

L'Espagne s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/76/PV.2).

La sécurité internationale est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis. La voie du désarmement et de la non-prolifération est l'un des principaux moyens de les surmonter et, à cet égard, l'initiative du Secrétaire général intitulée « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » nous montre comment y parvenir.

La prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et la reprise des pourparlers sur la stabilité stratégique entre les États-Unis et la Russie offrent la possibilité d'adopter un nouveau cadre de maîtrise des armes nucléaires couvrant tous les vecteurs et toutes les catégories d'armes. Nous espérons que cela deviendra une réalité et que d'autres parties prenantes accepteront d'y participer.

Depuis cinq décennies, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) facilite d'importants progrès dans les domaines du désarmement,

de la non-prolifération et de la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Nous devons réaffirmer son rôle central et œuvrer au succès de la dixième Conférence d'examen du TNP. L'Espagne est investie dans l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, qui est capable de rapprocher des sensibilités différentes.

L'Espagne réaffirme son engagement ferme en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que de la reprise des négociations sur l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

De même, l'Espagne appuie la convocation d'une nouvelle session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et souhaite que toutes les parties participent à ses travaux.

L'Espagne continue de considérer le Plan d'action global commun, approuvé par la résolution 2231 (2015), comme une contribution essentielle au régime international de non-prolifération nucléaire et à la stabilité régionale. Nous appelons les autorités iraniennes à respecter leurs engagements et à reprendre les pourparlers de Vienne dès que possible, dans l'espoir de parvenir rapidement à un accord. À cet égard, nous soutenons pleinement les efforts déterminés du Haut Représentant de l'Union européenne Borrell et les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous suivons avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation en Corée du Nord. Nous exhortons les autorités du pays à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à s'abstenir de nouveaux essais nucléaires et à s'engager en faveur du dialogue.

L'Espagne réaffirme dans les termes les plus forts sa condamnation de l'utilisation d'armes chimiques sous quelque forme que ce soit. Nous saluons le travail remarquable effectué par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en réponse à l'utilisation de cette catégorie d'armes dans le conflit syrien et exhortons les autorités syriennes à s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques.

Les conséquences de la pandémie ont fourni des arguments à celles et ceux d'entre nous qui plaident en faveur du renforcement du cadre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. En amont de la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de

la Convention sur les armes biologiques, nous devons œuvrer à l'adoption de mesures concrètes et pratiques, telles qu'un protocole de vérification efficace.

Nous avons mis sur pied un cadre pour relever les défis posés par la prolifération des armes légères et de petit calibre, avec des instruments tels que le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous devons continuer à appuyer le renforcement des capacités des États qui disposent de moins de ressources afin qu'ils puissent mieux lutter contre ce fléau. Les ravages causés par les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions continuent d'entraver le développement de nombreuses communautés. L'Espagne reste déterminée à appuyer les efforts de déminage.

La Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination examinera les propositions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes. Nous devons parvenir à un accord pour établir un cadre réglementaire régissant leur déploiement et leur utilisation et répondant aux exigences liées au contrôle humain et aux autres principes du droit international humanitaire.

Nous devons nous attaquer d'urgence à la prolifération des activités malveillantes et illicites dans le cyberspace. Un plan d'action visant à promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberspace constituerait une étape importante.

Malgré la paralysie dont souffrent les forums de désarmement, nous ne devons pas les abandonner mais au contraire les revitaliser. Nous exhortons la Conférence du désarmement à surmonter ses divergences et à adopter un programme de travail afin que, par le dialogue, nous puissions retrouver la confiance nécessaire pour aller de l'avant.

M. Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, à l'occasion de votre élection. Soyez assuré de pouvoir compter sur l'appui de ma délégation. Nous sommes certains que sous votre direction, nous aurons une session de fond sur les questions essentielles dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale.

La Bolivie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/76/PV.2) et souhaite faire les observations ci-après à titre national.

Pays situé dans une région désignée comme zone de paix et ayant une longue tradition de promotion du désarmement et de la non-prolifération, la Bolivie s'oppose au perfectionnement des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouvelles armes de ce type. C'est pourquoi nous soulignons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un des piliers du système de sécurité collective et un élément fondamental pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous réaffirmons l'obligation qui incombe à chaque État partie de respecter ce traité, conformément aux dispositions de son article VI.

Nous espérons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tiendra sans délai en 2022, en raison de son rôle clef dans le maintien de l'équilibre entre les obligations et les droits de ses États parties. Nous nous félicitons de la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques entre les États-Unis et la Russie, car elle contribuera à un contrôle efficace des armes nucléaires. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties à respecter le Plan d'action global commun.

En ce qui concerne l'utilisation d'armes de destruction massive, la Bolivie rejette catégoriquement l'utilisation d'armes chimiques comme un acte injustifiable et criminel. Leur emploi constitue un crime grave contre le droit international et la vie elle-même. À cet égard, nous nous félicitons du travail approfondi réalisé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons toutefois qu'elle pourra continuer de mener à bien ses travaux sans politisation.

La Bolivie reconnaît l'intérêt commun que revêtent, pour toute l'humanité, l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques et le droit souverain de tous les États d'y participer. Elle est en outre convaincue des avantages que cette exploration peut apporter au développement humain. Elle réaffirme toutefois sa position sur la nécessité de prévenir une course aux armements dans l'espace et d'en éviter la militarisation. Par ailleurs, nous considérons que les changements technologiques appellent une évaluation à l'échelle du système des effets possibles des avancées scientifiques et technologiques sur la sécurité internationale et le désarmement,

afin de garantir la stabilité et la sécurité internationales et d'éviter des incidences négatives sur l'intégrité des infrastructures publiques.

Nos travaux doivent viser à établir un régime permettant de générer des capacités dans les pays en développement dans ce domaine, à la lumière notamment des défis croissants qui se posent, tels que l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications en vue de mener des activités dangereuses, qu'il s'agisse de harcèlement, de crimes ou encore de terrorisme. À cet égard, nous saluons les conclusions du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/75/816) et l'adoption des résolutions 73/27 et 75/240. Nous espérons que ces travaux se poursuivront après la création du nouveau groupe de travail et aboutiront à des résultats positifs.

Nous vivons une période de tensions considérables à l'échelle mondiale. Alors que l'incertitude et l'instabilité vont s'aggravant, nous sommes convaincus de l'importance du multilatéralisme pour lutter contre les menaces qui peuvent émerger dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération,

La pandémie a également démontré que les défis internationaux ne peuvent être relevés que par une coopération multilatérale. Par conséquent, à la lumière des défis que représentent la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, la cybersécurité et le développement durable, la Bolivie réaffirme la nécessité d'une coopération et d'une solidarité accrues et d'un multilatéralisme renouvelé afin de garantir le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la réalisation des objectifs de développement durable.

M^{me} Moloeli (Lesotho) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et vous assure de notre plein appui et de notre entière coopération.

Nous souhaitons nous associer aux déclarations prononcées au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/76/PV.2).

Alors que nous nous retrouvons pour une nouvelle session, cette instance nous offre l'occasion de réfléchir aux progrès engrangés au cours de l'année écoulée. Bien que nous nous félicitons des avancées réalisées dans certains domaines, nous sommes conscients du travail

considérable qui reste à accomplir dans le domaine du renforcement de la sécurité internationale et du désarmement en général.

Nous restons préoccupés par l'impasse persistante dans laquelle se trouvent les mécanismes de désarmement des Nations Unies. Il ne fait aucun doute que l'incapacité de la Conférence du désarmement de réaliser des progrès de fond depuis plus de deux décennies met en péril la crédibilité de cet organe d'une importance cruciale et a des conséquences négatives sur le système multilatéral de gouvernance.

Le paysage du désarmement et de la sécurité internationale a connu quelques progrès récemment avec la ratification puis l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Toutefois, il reste beaucoup à faire, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires, dans le domaine du désarmement nucléaire.

Les stocks massifs d'armes nucléaires ainsi que la modernisation de ces armes font planer un doute sur les perspectives de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires dans un avenir immédiat. L'argument selon lequel les armes nucléaires sont indispensables pour la sécurité de certains États mais pas pour d'autres manque de crédibilité. Nous sommes d'avis que les armes nucléaires créent un faux sentiment de sécurité. Leur détention suscite la méfiance et accroît les tensions entre les États.

Nous souhaitons souligner que le respect intégral des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est essentiel pour notre programme de désarmement nucléaire. Nous appelons donc tous les États parties au Traité à honorer leurs obligations et à mettre en œuvre fidèlement et sans conditions préalables tous les engagements pris au cours des dernières années. Alors que nous nous préparons pour la prochaine Conférence d'examen du Traité, en janvier 2022, nous devons garder à l'esprit notre objectif commun. Les discussions que nous mènerons à cette occasion devront être empreintes d'un esprit de franchise et de compréhension mutuelle, sans l'acrimonie qui caractérise souvent nos délibérations intergouvernementales.

Près de 25 ans après son adoption, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur. Nous renouvelons notre appel en faveur de l'universalisation du Traité et en particulier de sa ratification par les derniers États visés à l'annexe 2. Si nous nous félicitons que certains États

se disent déterminés à ratifier le Traité, nous tenons à souligner que de telles déclarations demeurent dénuées de sens tant qu'elles ne sont pas accompagnées de mesures concrètes en ce sens.

Nous avons fait preuve d'une détermination collective en adoptant le Traité sur le commerce des armes en avril 2013 et avons assisté à son entrée en vigueur l'année suivante. Toutefois, les armes classiques continuent de causer des souffrances indicibles dans le monde en développement. Une application juste et équilibrée, mais robuste, du Traité sur le commerce des armes est essentielle pour atteindre les objectifs qui y sont énoncés en matière de réglementation du commerce international des armes classiques et de contribution à la lutte contre les transferts illicites.

Le Lesotho reste convaincu que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects représente l'ensemble fondamental des engagements universellement convenus pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'appui du Lesotho à toutes les résolutions de l'ONU sur la maîtrise des armements et le désarmement. Je souhaite également saisir cette occasion pour appeler la communauté internationale tout entière à unir ses forces pour combler le fossé entre les paroles et les actes et pour accélérer l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Président : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée de la représentante du Canada.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez être assuré du soutien total et de la pleine coopération de mon pays.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/76/PV.2).

Pour la deuxième année consécutive, nous nous réunissons alors que le monde est aux prises avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a mis à nu notre vulnérabilité. Alors que certains pays

disent ne pas disposer de ressources suffisantes pour lutter contre la maladie, la faim et la pauvreté, leurs dépenses en armements, elles, ont considérablement augmenté. Or, s'il est une chose que la pandémie a démontré, c'est que la possession d'armes de pointe, y compris d'armes nucléaires, par certains États n'a pas permis de sauver l'humanité des répercussions socioéconomiques et sanitaires en découlant.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue un pilier essentiel de la paix et de la sécurité internationales. En tant que partie au Traité, la Syrie continue de croire que l'application du TNP et son universalisation, y compris au Moyen-Orient, sont des outils importants pour prévenir l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires.

La dixième Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra au début de l'année prochaine, offre une nouvelle occasion de parvenir à un consensus pour faire avancer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Traité et des décisions entérinées dans les documents finaux des précédentes Conférences d'examen.

À cet égard, la Syrie souligne l'importance que revêt la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation pour une durée indéfinie. Le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de répondre aux appels des États n'aurait pas été possible sans la protection des États-Unis et de leurs alliés, ni l'aide que ces derniers apportent à ce pays pour lui permettre d'accroître son arsenal d'armes de destruction massive.

Le fait qu'Israël est le seul pays du Moyen-Orient à posséder des armes nucléaires et refuse d'adhérer à toutes les conventions et à tous les traités pertinents constitue la principale menace pour la paix et la sécurité dans la région. Ses tergiversations dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 mine l'efficacité du régime de non-prolifération.

La Syrie souligne que l'utilisation d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances et par quiconque, est inacceptable et doit être condamnée. C'est pourquoi la Syrie a volontairement signé la Convention sur les armes chimiques et rempli toutes ses obligations en un temps record.

Malheureusement, certains pays persistent à vouloir politiser cette question et continuent à lancer, dans des rapports qui manquent totalement de crédibilité, des

accusations sans fondement contre la Syrie, remettant en cause sa coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les dispositions de la Convention sont utilisées pour établir des mécanismes contre la Syrie. D'autres mesures, qui ont été prises, créent un grave précédent dans les travaux de l'OIAC.

La Syrie a fait parvenir des centaines de lettres au Secrétaire général, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à tous les comités de lutte contre le terrorisme, contenant des informations importantes sur la détention par des groupes terroristes de produits chimiques toxiques et sur les liens entre les agences de renseignement de certains pays et des groupes tels que Daech et le Front el-Nosra. Ces lettres contiennent des éléments prouvant l'usage par ces groupes d'armes toxiques, même si ces derniers accusent le Gouvernement syrien d'y avoir eu recours. Certains gouvernements portent des accusations contre la Syrie dans le but de justifier leurs actes d'agression contre mon pays. Malheureusement, les lettres que nous avons envoyées n'ont pas été prises au sérieux.

Nous réaffirmons notre appui à l'approche adoptée par la Russie et la Chine. Nous soutenons également l'Iran dans sa prise de position contre les mesures et décisions illégales et irresponsables prises par les États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux délégations qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse suite aux allégations sans fondement proférées par les représentants de certains pays européens et le représentant de l'Arabie saoudite contre mon pays. Nous rejetons catégoriquement ces allégations.

En ce qui concerne le Plan d'action global commun (PAGC), comme nous l'avons souligné précédemment, l'Iran en a respecté les dispositions à ce jour, tandis que les États-Unis, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni n'ont pas honoré leurs obligations. Il s'agit là d'une réalité incontestable. L'Iran est déterminé à mettre pleinement en œuvre le PAGC à condition que les autres participants respectent eux aussi leurs engagements et lèvent rapidement et de façon vérifiable les sanctions injustes dont mon pays fait l'objet.

L'Iran met au point sa propre capacité de missiles défensifs conformément à ses droits inhérents et à ses engagements internationaux. En plus d'honorer leurs

engagements au titre du PAGC, les trois pays européens précités doivent faire pression sur les États-Unis pour qu'ils reviennent à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015).

C'est un fait établi que l'Arabie saoudite et le régime israélien se sont efforcés, au cours des négociations sur le PAGC, de faire dérailler le processus. Leur position en la matière n'est guère surprenante. Dès l'aboutissement du Plan d'action et son approbation à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015), ils n'ont manqué aucune occasion, en diffusant notamment de fausses informations, de compromettre gravement son application pleine et effective ainsi que celle de la résolution. Ils continuent de recourir systématiquement à ces politiques et pratiques, en violation flagrante des obligations juridiques que leur impose expressément la Charte des Nations Unies.

Le représentant du Royaume d'Arabie saoudite soulève des questions sur le programme nucléaire pacifique de l'Iran, alors même qu'il continue de mettre en œuvre une ancienne version des protocoles relatifs aux petites quantités de matière, empêchant ainsi l'Agence internationale de l'énergie atomique de contrôler et de vérifier les activités nucléaires saoudiennes.

En ce qui concerne la sécurité régionale, porter des accusations infondées contre le programme de missiles balistiques défensifs de l'Iran relève aussi d'une tentative de l'Arabie saoudite de couvrir la hausse vertigineuse de ses propres dépenses militaires et de son insatiable appétit pour l'importation d'armes meurtrières. En réalité, la véritable source d'insécurité dans la région est l'accumulation massive de forces étrangères et la prolifération de leurs installations militaires, dont beaucoup sont hébergées par certains pays de la région, dont l'Arabie saoudite.

Nous espérons vivement que l'Arabie saoudite entendra l'appel de l'Iran à rétablir le dialogue au sein de la région afin de régler les problèmes qui y règnent.

M. Eberhardt (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir prendre la parole aujourd'hui pour exercer un droit de réponse en réaction à la déclaration du représentant de la République populaire de Chine, à laquelle s'est associée la Russie. J'avais espéré pouvoir participer à la session de cette année sans avoir à le faire.

J'ai écouté la litanie de fausses accusations égrenée par les représentants de la Chine et de la Russie contre les États-Unis en début de semaine. Je n'y ai

pas réagi, car je ne doutais pas que les membres de la Première Commission, qui sont bien informés, feraient preuve de discernement face à ces accusations. Néanmoins, dans leur dernière salve, ils ont aujourd'hui accusé les États-Unis d'entretenir volontairement l'opacité et en ont appelé à plus de transparence. Venant d'eux, cette accusation est celle de trop.

Hier encore, les États-Unis ont organisé une manifestation parallèle au cours de laquelle nous avons présenté les chiffres actuels de notre stock d'armes nucléaires, perpétuant une tradition qui a débuté en 2014. Combien d'armes la Chine et la Russie possèdent-elles ? C'est une excellente question, n'est-ce pas ? La Chine affirme ne poursuivre qu'une politique de dissuasion minimale. Elle refuse cependant de préciser ce qu'elle entend exactement par là. De toute évidence, cela n'a rien à voir avec le nombre d'armes dont elle dispose aujourd'hui, puisqu'elle est en train de se livrer à un renforcement aussi remarquable que rapide et déstabilisateur de son arsenal nucléaire. Faut-il dès lors s'étonner que la Chine soit le seul État doté d'armes nucléaires qui refuse d'appliquer un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires ?

Bien qu'elle soit actuellement en conformité avec le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, la Russie développe également des systèmes stratégiques susceptibles de sortir de son champ d'application. Dans le même temps, le projet des États-Unis visant à remplacer les éléments vieillissants de leur triade nucléaire par des éléments similaires, le tout dans le respect des dispositions du Traité, est connu de tous. Voilà la façon dont les démocraties fonctionnent, contrairement aux régimes autoritaires.

Quant aux accusations d'aujourd'hui, la Chine et la Russie ont profité de leur déclaration pour recycler les points de discussion habituels de la Russie sur les laboratoires biologiques dans des pays étrangers, construits avec le soutien financier des États-Unis. Ces infrastructures sont construites – ou, plus souvent, rénovées et modernisées – en étroite collaboration avec les partenaires étrangers qui les possèdent et les exploitent.

Le monde continue de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui est apparue en Chine à la fin de l'année 2019. Nombre de ces laboratoires sont essentiels à l'action menée contre la pandémie. Accorder du crédit à de pareilles allégations, qui sont à la fois infondées et motivées par des considérations politiques, revient non seulement à insulter les pays qui s'efforcent d'améliorer les capacités de leurs laboratoires, mais nuit aussi à l'efficacité de la réponse

que le monde doit apporter aux épidémies qui l'affaiblissent, telle que la pandémie de COVID-19.

La Chine et la Russie cherchent également à entretenir le mythe selon lequel les États-Unis empêcheraient la reprise, et donc l'aboutissement, des négociations sur un protocole à la Convention sur les armes biologiques. En réalité, ces négociations sont enlisées dans les désaccords. Les États-Unis ne sont en rien responsables d'un quelconque blocage. Nous avons clairement indiqué être disposés à étudier toutes les approches envisageables afin de renforcer la Convention, y compris les mesures juridiquement contraignantes.

Nous sommes également d'avis que certaines mesures peuvent être prises sans attendre. Compte tenu des désaccords existants sur la Convention sur les armes biologiques, une approche de type « tout ou rien » constitue à nos yeux le meilleur moyen de ne rien obtenir. À ce stade, nous commençons à nous interroger sur la crédibilité de ceux qui persistent dans cette voie. Nous exhortons tous les États parties à s'engager à prendre des mesures à la prochaine Conférence d'examen. Comme l'a dit hier la Sous-Secrétaire à la maîtrise des armements et à la sécurité internationale, M^{me} Bonnie Jenkins, (voir A/C.1/76/PV.4), ces mesures devraient inclure le lancement d'un processus dynamique visant à examiner, à la lumière des menaces et des connaissances scientifiques actuelles, les options permettant de renforcer la mise en œuvre et le respect des dispositions de la Convention.

Nous devons à tout prix éviter les mesures qui pourraient conduire à une nouvelle course aux armements nucléaires. Une plus grande transparence s'impose. Les États-Unis ont toujours montré la voie en la matière et continuera de le faire. Nous appelons la Russie et la Chine à mettre de côté leurs discours mensongers et à prendre des mesures constructives pour nous emboîter le pas.

M. In Chol Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se voit contrainte de prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse afin de réagir aux fausses accusations proférées aujourd'hui par certains pays européens. Je serai aussi bref que possible, car nous avons clarifié notre position lors des sessions précédentes.

Obsédés par l'idée de suivre aveuglément la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, les pays européens en oublient les priorités. L'arrêt ferme et définitif de la politique d'hostilité et de deux poids, deux mesures pratiquée depuis des années à l'égard de la République

populaire démocratique de Corée constitue la clef pour garantir la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et le reste de la région.

Les pays européens doivent s'affranchir de leur mentalité hypocrite, héritée de la guerre froide, qui consiste à dénoncer l'exercice, par la République populaire démocratique de Corée, de son droit inhérent à l'autodéfense, tout en fermant simultanément les yeux sur les menaces militaires et autres actes hostiles des États-Unis à notre égard.

Si les pays européens veulent vraiment assurer la paix et la sécurité dans la région, pourquoi restent-ils muets face à la mise en place du Pacte de sécurité trilatéral entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis qui vise à transférer la technologie nucléaire à l'Australie ? Une telle démarche nous semble très dangereuse, car elle porte en elle les germes d'une course aux armements et perturbe la paix et la sécurité dans la région. La communauté internationale est invitée à prendre des mesures urgentes pour faire face à ce défi. J'invite les pays européens à se montrer raisonnables et à reprendre leurs sens.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons réagir aux accusations infondées et arbitraires formulées hier à la Première Commission (voir A/C.1/76/PV.4) par le représentant de la Pologne contre la Russie dans le contexte du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire.

Nous rappelons que, malgré tous les efforts que nous avons déployés pour préserver la viabilité du Traité, il a été délibérément détruit par la précédente Administration des États-Unis, sur la base de motifs fabriqués de toutes pièces. Dans le même temps, contre les intérêts mêmes de leur propre sécurité, des alliés européens des États-Unis, dont la Pologne, se sont ralliés à cette démarche déstabilisante. Ainsi, les bases d'une nouvelle crise des missiles et d'une nouvelle course aux armements en Europe et dans d'autres régions du monde ont été posées.

Par ailleurs, avec le concours direct des alliés européens des États-Unis d'Amérique, dont la Pologne, l'OTAN a rejeté l'initiative de la Russie visant à garantir la prévisibilité et la retenue dans le contexte de l'expiration de la validité du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous appelons les pays membres de l'OTAN à adopter une approche pragmatique et à répondre de manière constructive à notre proposition concernant la mise en place de moratoires vérifiables et réciproques sur les missiles terrestres à courte portée et à portée intermédiaire.

Je voudrais également réagir aux accusations provocatrices et sans fondement formulées par les délégations norvégienne, italienne et canadienne concernant ce que d'aucuns appellent l'affaire Navalny. Dans la mesure où je ne souhaite pas nous faire perdre un temps précieux, j'invite mes homologues norvégien, italien et canadien à se référer à la déclaration que j'ai faite hier au titre de l'exercice de mon droit de réponse (voir A/C.1/76/PV.4), dans laquelle j'ai exposé en détail notre point de vue sur la situation absurde liée à l'enquête sur cette affaire.

Une fois de plus, nous rappelons que la Fédération de Russie tient à faire toute la lumière sur cet incident. À cet égard, nous réaffirmons notre volonté de coopérer avec les services de police et les experts concernés.

M. Knyazyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer notre droit de réponse en réaction à la déclaration faite par la délégation azerbaïdjanaise.

Nous rejetons une fois encore les éternels mantras de l'Azerbaïdjan, qui tente désespérément de dissimuler sa responsabilité dans la plus grande escalade de violence dans la région, avec notamment la participation de milliers de combattants terroristes étrangers venus du Moyen-Orient, ainsi que dans les crimes de guerre et autres violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dont il s'est rendu coupable.

Dans sa déclaration, le représentant de l'Azerbaïdjan a une nouvelle fois fait référence à ce qu'il appelle une « contre-offensive ». Il s'est probablement inspiré du célèbre Ministre de la propagande nazie, Joseph Goebbels, qui a dit un jour qu'un mensonge dit une fois reste un mensonge, mais qu'un mensonge répété mille fois devient vérité. Je voudrais à ce titre inviter le représentant de l'Azerbaïdjan à cesser d'insulter l'intelligence et la capacité de discernement de cet organe.

La réalité est qu'il s'agissait d'un acte d'agression planifié et bien préparé au moment même où la communauté internationale mobilisait ses efforts pour lutter contre la pandémie. L'Azerbaïdjan a fermé les couloirs de transit aérien les deux mois précédant son agression, alors qu'aucune menace ne planait sur le trafic aérien civil. Depuis le 21 septembre 2020, le pays effectuait des vols de provocation le long des frontières de l'État arménien et de la ligne des contacts avec le Haut-Karabakh. Une semaine avant l'agression, l'Azerbaïdjan a commencé à recruter des réservistes et à confisquer

des camions civils à des fins militaires. En outre, le 25 septembre 2020, le Ministère azerbaïdjanais de la défense a rejeté la requête formulée par les observateurs internationaux de mener une mission de surveillance du cessez-le-feu dans la zone de conflit.

Dès le début de la matinée du 27 septembre 2020, jour de l'agression, les autorités azerbaïdjanaises ont bloqué les réseaux sociaux et les médias. Les préparatifs de l'agression se sont accompagnés d'exercices militaires de grande envergure menés par l'Azerbaïdjan du 29 juillet au 10 août 2020 à Bakou, dans le Nakhitchevan et dans d'autres villes, impliquant des milliers de militaires, des centaines de véhicules blindés de combat, de pièces d'artillerie et d'avions militaires, dont des drones.

Compte tenu du faisceau accablant de preuves, je comprends que le représentant de l'Azerbaïdjan n'ait d'autre choix que de répéter à l'envi ses arguments éculés sur une prétendue contre-offensive et son droit inhérent à la légitime défense. Ces arguments ne pourraient pas être plus éloignés de la vérité.

S'agissant du respect du Traité sur le commerce des armes, je tiens à souligner que l'Arménie est attachée au maintien du régime de maîtrise des armes classiques juridiquement contraignant en Europe et s'acquitte pleinement des obligations que lui impose le Traité en ce qui concerne la limitation des effectifs militaires, les inspections sur place et l'échange d'informations. Notre engagement ne se résume pas à quelques belles formules, comme l'ont démontré les nombreuses inspections dont l'Arménie a fait l'objet : les rapports établis dans ce cadre confirment que l'Arménie respecte pleinement le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et le Document de Vienne.

À l'inverse, les graves violations, par l'Azerbaïdjan, des mécanismes de maîtrise des armements classiques et des mesures de confiance et de sécurité, qui ont débuté il y a plusieurs décennies, continuent de faire peser une grave menace sur la sécurité de la région. En 2020, selon les informations officielles fournies par l'Azerbaïdjan, ce pays continuait de dépasser les plafonds fixés dans quatre des cinq catégories d'armes classiques définies par le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.

La moitié de ses forces armées situées le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et de la ligne des contacts avec l'Artsakh a été totalement exclue des procédures d'inspection et de vérification pendant des

décennies, ce qui a sapé la crédibilité des données fournies par l'Azerbaïdjan dans le cadre de son échange annuel d'informations militaires, tout en lui permettant de concentrer un grand nombre de forces armées et d'équipements militaires invérifiables à proximité de nos frontières.

Nous avons pris note de la remarque concernant la lutte antimines dans les contextes de conflit. Depuis près de trois décennies, le Haut-Karabakh est privé de l'aide humanitaire nécessaire pour remédier à la pollution massive par les mines causée par les activités militaires de l'Azerbaïdjan. Ce pays continue, aujourd'hui encore, d'entraver les activités de déminage.

M. Moharram (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse en réaction à la déclaration du représentant de l'Iran (voir A/C.1/76/PV.4).

Tout d'abord, je voudrais revenir sur les propos du représentant concernant le protocole relatif aux petites quantités de matières convenu entre le Royaume d'Arabie saoudite et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui prouve que mon pays respecte ses obligations envers les organisations au niveau international.

D'autre part, l'Iran a violé dès le départ les dispositions du Plan d'action global commun (PAGC) en dépassant les quantités d'eau lourde convenues. Je voudrais également rappeler les violations par l'Iran de la production et de l'utilisation convenues de centrifugeuses. En outre, l'Iran n'a pas autorisé les inspecteurs à accéder à ses installations militaires.

Récemment, l'Iran a déclaré que ses engagements au titre du PAGC avaient été revus à la baisse. Selon le rapport du Directeur général de l'AIEA, l'Iran a violé les engagements pris au titre de l'accord de garanties généralisées qu'il a signé avec l'AIEA, en omettant notamment de déclarer du matériel et en refusant aux inspecteurs l'accès à certains sites.

Toutes ces actions constituent des violations par l'Iran du PAGC et du protocole additionnel. Je rappelle également que la résolution 2231 (2015) invite l'Iran à signer et à ratifier le protocole additionnel, ce qu'il n'a pas fait à ce jour. Nous demandons à l'Iran de suivre l'exemple du Royaume d'Arabie saoudite et de respecter ses obligations et engagements internationaux.

En ce qui concerne les commentaires du représentant de l'Iran sur la situation au Yémen, je voudrais souligner que le Royaume d'Arabie saoudite a annoncé le

lancement d'une initiative visant à trouver une solution politique au Yémen. Les houthistes qui, comme nous le savons, peuvent compter sur le soutien de l'Iran, n'y ont toutefois pas encore répondu. Les houthistes continuent de lancer des missiles balistiques contre des installations civiles du Royaume d'Arabie saoudite. Ces missiles, comme tout le monde le sait, sont fabriqués en Iran.

L'Iran continue de soutenir les milices interlopes en leur fournissant des missiles balistiques et des armes de pointe afin de déstabiliser les États de la région. Nous appelons l'Iran à se comporter de manière responsable et à renoncer à ces pratiques illégales, qui ne sont dignes d'aucun État responsable. Nous demandons à l'Iran de suivre l'exemple du Royaume d'Arabie saoudite en respectant ses obligations vis-à-vis de la communauté internationale.

M. Wu Jianjun (Chine) (*parle en chinois*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse en réaction à la déclaration du représentant des États-Unis.

Nous rejetons catégoriquement les accusations sans fondement proférées par les États-Unis à l'endroit de la Chine. La justice est ancrée dans le cœur des hommes. Les accusations lancées par les États-Unis ne peuvent ni effacer la contribution de la Chine à la sécurité internationale et au désarmement, ni dissimuler les graves dommages causés par leur conception utilitaire et fondée sur le deux poids, deux mesures de la paix et la sécurité internationales.

Les États-Unis cherchent à imposer leur suprématie militaire absolue en attisant sans cesse les rivalités entre grandes puissances, en renforçant son système d'alliances militaires, en dépensant des sommes colossales pour moderniser leur triade nucléaire, en abaissant le seuil d'utilisation des armes nucléaires et en mettant au point et déployant continuellement leurs systèmes antimissiles partout dans le monde. Les États-Unis sont à l'origine de toute une série de tendances négatives dans les domaines des missiles nucléaires, des armes biologiques et chimiques et de l'espace extra-atmosphérique, qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et compromettent l'équilibre stratégique et la stabilité du monde.

La Chine applique un multilatéralisme vérifiable. Nous nous opposons fermement à la course aux armements et restons attachés au maintien du système international de maîtrise des armements et de non-prolifération. Nous n'avons jamais dévié de notre stratégie nucléaire de légitime défense ni de notre politique consistant à ne pas employer en premier des armes nucléaires. Cette politique n'a pas changé et ne changera pas. La

Chine a joué et continuera de jouer un rôle constructif dans la promotion des processus de désarmement et de maîtrise des armements, ainsi que dans celle de la gouvernance mondiale dans les domaines des armes de destruction massive, des armes classiques, de l'espace et du cyberspace.

En ce qui concerne la mise en place d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la Chine estime qu'un moratoire n'a pas été clairement défini et que sa portée n'a pas été précisée. À cela s'ajoute le fait qu'aucun mécanisme de vérification n'a été prévu. Cela aura pour effet de saper la motivation politique de la communauté internationale à négocier un tel traité. Notre mission la plus pressante est aujourd'hui de négocier et de conclure un document juridiquement contraignant sur le contrôle des armements au sein de la Conférence du désarmement.

Le représentant des États-Unis vient d'utiliser la tribune des Nations Unies pour disséminer un virus politique. Il a attaqué et discrédité la Chine sur la question de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID.19), ce qui est totalement inacceptable. Je voudrais inviter une fois de plus les États-Unis à ne pas blâmer les autres pour occulter leurs propres échecs dans la lutte contre la pandémie et tenter de tromper la communauté internationale.

La mise en place d'un mécanisme de vérification est le moyen le plus efficace d'assurer le respect de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et de garantir la confiance mutuelle. Nous soutenons la mise en place d'un mécanisme de vérification dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques et demandons instamment aux États-Unis de cesser de bloquer la négociation du protocole de vérification, d'agir de manière responsable et de faire preuve d'une transparence totale concernant leurs activités biologiques militaires menées à l'étranger et sur le territoire national.

À la lumière de la situation actuelle, il est plus urgent que jamais de renforcer la Convention. La déclaration commune des Ministres des affaires étrangères chinois et russe sur le renforcement de la Convention traduit la détermination et l'attitude responsables de ces deux pays, qui sont désireux de préserver l'autorité et l'efficacité de la Convention et de défendre le système multilatéral de maîtrise des armements et de désarmement.

La Chine continuera à œuvrer au renforcement du mécanisme de la Convention et à promouvoir la

neuvième Conférence d'examen de la Convention qui se tiendra l'année prochaine, aux fins d'obtenir des résultats de fond.

M. Gusman (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que nous soyons, une fois de plus, contraints de gaspiller le temps précieux de la Première Commission pour réfuter les allégations de la délégation arménienne sur les tenants et les aboutissants du conflit et sur le droit de légitime défense de l'Azerbaïdjan. Je serai très bref.

Il est établi que l'Arménie a visé des villes et des civils en Azerbaïdjan par des tirs de missiles et d'artillerie loin de la zone de conflit. Il est établi que l'Arménie était et reste complice de la mort de nombreux civils dans les territoires libérés en raison de l'usage de mines terrestres. Il est établi que l'Arménie a été prise en flagrant délit de recours à des munitions et des équipements militaires interdits, abandonnés sur place par ses forces en retraite et en désertion, ce qui prouve que ce pays n'a pas respecté ses obligations internationales.

Il est établi, comble de l'ironie, que c'est l'Arménie qui porte aux nues les criminels de guerre nazis condamnés. Il est établi que la déclaration de la délégation arménienne entre en contradiction directe avec la lettre et l'esprit des communications et des engagements pris par le Premier Ministre arménien, dont la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020 indiquait expressément la volonté de l'Arménie de poursuivre un dialogue constructif en vue du rétablissement de liens économiques et de liaisons de transport dans le Caucase du Sud.

C'est la dernière déclaration que nous ferons sur ce sujet.

Le Président (*parle en anglais*) : La Fédération de Russie a demandé la parole pour formuler une deuxième déclaration au titre de l'exercice du droit de réponse. Après avoir consulté le secrétariat, je tiens à déclarer ce qui suit.

La pratique établie de l'Organisation des Nations Unies veut qu'il n'y ait qu'un seul droit de réponse en réaction à toutes les déclarations faites au cours du débat général. Il est possible d'exercer un deuxième droit de réponse, mais la pratique établie veut que celui-ci soit exercé en réaction à une déclaration faite après l'exercice, par la délégation concernée, de son premier droit de réponse.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je voudrais donc demander au représentant de la Fédération de Russie de faire preuve de compréhension et de sa coopération habituelle.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je n'avais l'intention de prendre la parole qu'en cas de nouvelles accusations infondées formulées à l'endroit de l'Iran par le représentant de l'Arabie saoudite. Je suis donc contraint, une fois de plus, de rejeter catégoriquement ses accusations.

Afin de réaffirmer la véracité de notre déclaration (voir A/C.1/76/PV.4), je voudrais rappeler une fois encore ce que j'ai déjà mentionné, à savoir que l'Arabie saoudite refuse d'appliquer les mesures prévues par l'accord de garanties généralisées. Le secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique a demandé de longue date à l'Arabie saoudite d'adhérer à ces accords, ce qu'elle n'a toujours pas fait. Il est impératif que ce pays s'y conforme, compte tenu de son ambitieux programme nucléaire. Or, cette question est toujours en suspens.

En ce qui concerne le Plan d'action global commun (PAGC), les décisions et les actions de l'Iran sont totalement conformes aux engagements pris dans le cadre du PAGC, notamment ses paragraphes 26 et 36, qui permettent une réduction de nos engagements en cas de nouvelles sanctions.

Un dernier point : en prétendant vouloir instaurer la paix en bombardant d'autres pays et des civils innocents, l'Arabie saoudite défend l'indéfendable. La paix et la stabilité ne peuvent être instaurées en s'appuyant sur des forces étrangères ou extrarégionales.

Pour citer un exemple de l'irresponsabilité de l'Arabie saoudite, qu'on me permette de me référer aux chiffres de certaines des institutions les plus crédibles du monde. Ainsi, l'Arabie saoudite occupait la troisième place mondiale pour les dépenses militaires en 2018 et la cinquième en 2019. Les politiques militaristes et l'importation massive d'armes de pointe de ce pays constituent une des principales sources d'insécurité et d'instabilité dans la région. L'Arabie saoudite est responsable de toutes les atrocités qu'on peut y observer.

M. Moharram (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je n'avais pas l'intention de demander la parole une seconde fois, mais je voudrais clarifier le point soulevé par le représentant de l'Iran concernant l'accord de garanties généralisées, que le Royaume d'Arabie saoudite a signé et ratifié en 2009 et qui stipule que certains arrangements doivent être pris entre l'État et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Une fois ces arrangements arrêtés, l'État informe l'AIEA de leur mise en œuvre.

Je voudrais également appeler à nouveau l'Iran à suivre l'exemple du Royaume d'Arabie saoudite et à tenir ses engagements internationaux et cesser de soutenir les milices illégales dans le but de déstabiliser les États de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti. Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que la liste des orateurs pour le débat thématique sera close mardi 12 octobre, à 18 heures. Les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant le débat thématiques sont invitées à s'inscrire sur la liste.

Un échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement aura lieu demain

matin à 10 heures, dans le cadre d'une réunion virtuelle sur Zoom. Cette réunion sera suivie d'un débat avec la société civile.

La sixième séance plénière de la Première Commission se tiendra lundi 11 octobre, à 10 heures précises dans les salles que nous occupons aujourd'hui. Nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je prie toutes les délégations d'être ponctuelles afin que nous puissions débiter nos travaux sans délai.

Enfin, je remercie les interprètes pour leur patience.

La séance est levée à 13 h 5.